



Université d'Abomey-Calavi  
(UAC)



Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines

(FLASH)

Ecole Doctorale Pluridisciplinaire « Espace, Culture et Développement »

(EDP)

MEMOIRE POUR L'OBTENTION DU DIPLOME D'ETUDES APPROFONDIES

(DEA)

**OPTION : GEOGRAPHIE ET GESTION DE L'ENVIRONNEMENT**

*Spécialité* : Géoscience de l'Environnement et Aménagement de l'Espace

N° d'enregistrement/ /EDP/GEN



**GESTION DES CONFLITS ENTRE AGRICULTEURS ET ELEVEURS DANS  
LES COMMUNES DE COBLY, MATERI ET TANGUIETA AU BENIN  
(AFRIQUE DE L'OUEST) DANS UN CONTEXTE DE L'INTERCOMMUNALITE**

**Présenté par :**

Mathias T. KIANSI

**Sous la direction de :**

Christophe S. HOUSSOU

Professeur Titulaire (DGAT/FLASH/UAC)

Soutenu le 23 décembre 2016

## Sommaire

Remerciements .....	6
Résumé .....	7
Abstract.....	8
INTRODUCTION.....	9
CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE .....	11
1.1. Problématique de l'étude .....	11
1.2. Clarification des concepts .....	14
1.3. Etat des connaissances .....	17
1.4. Approche méthodologique de recherche.....	29
CHAPITRE II : CADRE GEOGRAPHIQUE DE L'ETUDE .....	38
2.1. Présentation du milieu biophysique .....	38
2.2. Déterminants humains et socio-économiques.....	51
CHAPITRE III : RESULTATS.....	57
3.1. Caractérisation des acteurs et mode de faire valoir des terres.....	57
4. Selon le sexe et l'ethnie .....	57
3.2. Causes de la transhumance, types et sources de conflits .....	59
3.3. Modes de règlement des conflits et leurs insuffisances .....	66
3.4. Contribution de l'intercommunalité à la gestion des conflits.....	67
CHAPITRE IV : DISCUSSION .....	70
4.1. Types et causes de transhumance.....	70
4.2. Types et sources de conflits .....	71
4.3. Mode de règlement des conflits et mécanisme de prévention durables des conflits dans un cadre intercommunal .....	72
CONCLUSION.....	75
Références bibliographiques .....	77
Liste des figures .....	84
Liste des photos .....	84
Liste des tableaux .....	84
Annexes.....	85
Table des matières .....	96

## Sigles et acronymes

<b>ABE</b>	: Agence Béninoise pour l'Environnement
<b>AVSF</b>	: Agronome et Vétérinaires Sans Frontières
<b>BUC</b>	: Bibliothèque Universitaire Centrale
<b>CARDER</b>	: Centre Agricole Régional pour le Développement Rural
<b>CB</b>	: Commandant de Brigade de gendarmerie
<b>CBDD</b>	: Centre Béninois de Développement Durable
<b>CEDEAO</b>	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CENAGREF</b>	: Centre National de Gestion des Ressources de Faune
<b>CENALA</b>	: Centre National de Linguistique Appliquée
<b>DAT</b>	: Délégation à l'Aménagement du Territoire
<b>DCH</b>	: Direction de la Construction et de l'Habitat
<b>DDL</b>	: Degré De Liberté
<b>DEA</b>	: Diplôme d'Etudes Approfondies
<b>DED</b>	: Service Allemand du Développement
<b>DEPONAT</b>	: Déclaration de Politique Nationale d'Aménagement du Territoire
<b>DGAT</b>	: Département de Géographie et Aménagement du Territoire
<b>DGEau</b>	: Direction Générale de l'Eau
<b>DGURF</b>	: Direction Générale de l'Urbanisme et de la Réforme Foncière
<b>DPIML</b>	: Direction de la Promotion Immobilière et des Matériaux Locaux
<b>EDP</b>	: Ecole Doctorale Pluridisciplinaire
<b>EDP</b>	: Espace de Développement Partagé
<b>EPAC</b>	: Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi
<b>EPCI</b>	: Etablissement Public de Coopération Intercommunale
<b>FAO</b>	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (Food and Agricultural Organisation)
<b>FLASH</b>	: Faculté des Lettres, Art et Sciences Humaines
<b>IIED</b>	: Institut International pour l'Environnement et le Développement
<b>GIZ</b>	: Agence Allemande de Coopération Internationale
<b>IGN</b>	: Institut Géographique National
<b>INRAB</b>	: Institut National de la Recherche Agricole du Bénin
<b>INSAE</b>	: Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
<b>IPCC</b>	: Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Intergovernmental Panel on Climate Change)

<b>LARES</b>	: Laboratoire d'Analyse Régionale et d'Expertise Sociale
<b>LSSEE</b>	: Laboratoire des Sciences des Sols, Eau et Environnement
<b>MAE</b>	: Ministère des Affaires Etrangères (France)
<b>MCL</b>	: Maison des Collectivités Locales
<b>MDGLAAT</b>	: Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire
<b>MEHU</b>	: Ministère de l'Habitat, de l'Environnement et de l'Urbanisme
<b>MERA</b>	: Ministère de l'Elevage et des Ressources Animales
<b>ONG</b>	: Organisation Non Gouvernementale
<b>PAC</b>	: Port Autonome de Cotonou
<b>PAFILAV</b>	: Projet d'Appui aux Filières Lait et Viande
<b>PDC</b>	: Plan de Développement Communal
<b>PDM</b>	: Partenariat pour le Développement Municipal
<b>PNP</b>	: Parc National de la Pendjari
<b>PNUD</b>	: Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>RDR</b>	: Responsable du Développement Rural
<b>RSCEPN</b>	: Responsable de la Section Communale de l'Environnement et de la Protection de la Nature
<b>SCDA</b>	: Secteur Communal de Développement Agricole
<b>SEP</b>	: Secrétariat Exécutif Permanent
<b>SERHAU</b>	: Société d'Etude Régionale d'Habitat et d'Aménagement Urbain
<b>SNV</b>	: Organisation Néerlandaise de Développement
<b>UAC</b>	: Université d'Abomey-Calavi
<b>Vs</b>	: Versus

## Dédicace

Je dédie le présent travail à :

- ✓ mes enfants afin qu'ils se souviennent pour toute leur vie que, seul, le travail ennoblit l'homme et
- ✓ mon épouse pour sa patience et le sacrifice consentis à mes côtés.

## Remerciements

La décision de renouer avec les études universitaires devant conduire à l'obtention du Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA) a été, primo, une décision personnelle afin de prendre de l'ascendance dans le domaine du savoir scientifique et, secundo, faire honneur aux parents, amis et camarades de la promotion 1997-1998 au Département de Géographie et Aménagement du Territoire (DGAT) qui ont lu en moi quelqu'un de potentiellement apte à poursuivre les études de 3<sup>ème</sup> cycle. Ce fut un défi à relever d'abord, pour ma propre gouverne et ensuite, en reconnaissance de la sympathie qu'éprouvent ces valeureuses personnalités vis-à-vis de ma modeste personne. Je voudrais leur témoigner, ici et maintenant, l'expression de ma profonde reconnaissance.

Permettez-moi de témoigner toute ma reconnaissance aux responsables de l'Ecole Doctorale Pluridisciplinaire, en particulier son Directeur, le Professeur Michel BOKO qui a bien voulu m'accorder, autant que d'autres auditeurs, la chance de poursuivre les études de 3<sup>ème</sup> cycle.

Je ne saurai, trouver les mots appropriés, pour témoigner ma gratitude infinie, au Professeur Christophe S. HOUSSOU qui, examinateur de mon mémoire de maîtrise en 2001, a accepté me coacher et m'encadrer pour les présents travaux de recherche. Je vous remercie du fond du cœur.

Qu'il me soit permis d'associer aux présents remerciements, tout le corps professoral de l'Ecole Doctorale pour m'avoir guidé vers la quête du savoir scientifique. Je voudrais particulièrement remercier Docteur Gratien BONI, Docteur OGOUWALE Euloge, Professeur Titulaire, Docteur Ismaël TOKO, Maître de Conférence, Docteur Cyr ETENE, Docteur Hervé KOMBIENI, le Doctorant Hervé GBENAHOU qui m'ont conseillé et encouragé dans la conduite des présents travaux.

Que ma chère épouse et mes enfants trouvent, à travers ce mémoire, la reconnaissance du sacrifice qu'ils ont consenti à travers privation et absence répétées pour les besoins d'études.

A tous les membres de ma famille et amis, je vous remercie pour votre soutien moral, matériel et financier.

## Résumé

Dans un contexte de décentralisation marqué par la croissance démographique et la compétition accrue sur les ressources naturelles, il importe d'évaluer le degré de participation des acteurs économiques dans le processus de planification, de prise de décision et d'aménagement du territoire. Parmi ces acteurs, se trouvent les éleveurs et les agriculteurs qui partagent les mêmes ressources (végétation, eau, espaces, réserves, etc.) et, de ce fait, sont enclins aux conflits. La présente étude réalisée dans les communes de Cobly, Matéri et Tanguiéta vise, à partir du diagnostic de la prévention et de la gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs dans lesdites communes, à analyser le mécanisme de prévention et de gestion de ceux-ci dans un espace intercommunal qui est celui de la Communauté des communes de la Pendjari.

Pour cette étude, les données agricoles, climatologiques (pluies, températures, humidité relative) et les investigations de terrain ont été mises à contribution pour ressortir des statistiques permettant de déterminer les causes de la transhumance, le rôle des différents acteurs, le mode de gestion des conflits éleveurs-agriculteurs.

Les résultats montrent que la population est équitablement composée d'agriculteurs (47,70 %) et d'éleveurs résidents (47,10 %). Les éleveurs transhumants ne représentent que 5,20 %. Il ressort que, pour 80 %, les causes de la transhumance sont la recherche de pâturage; la recherche d'un point d'eau selon 15 % et la recherche de sécurité pour 5 %. Les causes des conflits « éleveurs-agriculteurs » sont la compétition accrue sur les terres de pâture et les points d'eau, la complicité entre les éleveurs résidents et transhumants et les médiateurs représentant les transhumants lors de litiges, l'occupation des couloirs de passage et de repos, l'extension des champs sur les aires de pâtures et la destruction des cultures et/ou des récoltes.

Quel que soit le type d'acteur, la négociation et l'imposition d'amende demeurent les modes de règlement des conflits les plus utilisés et, dans une moindre mesure, l'arbitrage juridico-administratif.

Pour mieux gérer les conflits, il convient de déléguer la gestion de la transhumance et l'aménagement des infrastructures agropastorales à la communauté des communes de la Pendjari. Celle-ci, au regard de ce qui se fait au niveau communal, mettrait en place un cadre de concertation intercommunal et des comités mixtes pour sensibiliser les acteurs au respect des textes qui réglementent la transhumance et des infrastructures agropastorales puis d'élaborer le schéma directeur d'aménagement de la communauté qui intègre, entre autres, les aménagements agropastoraux.

**Mots clés :** Cobly, Matéri, Tanguiéta, intercommunalité, conflits, gestion, transhumance.

## **Abstract**

In a context of decentralization marked by population growth and increased competition on natural resources, it is important to assess the degree of participation of economic actors in the planning, decision-making and land-use planning process. These actors include breeders and farmers who share the same resources (vegetation, water, space, reserves, etc.) and are therefore subject to conflicts. This study, carried out in the communes of Cobly, Mater et Tanguiéta, aims to analyze the prevention and management mechanism of these conflicts in the communes of Cobly, Matéri and Tanguiéta, based on the diagnosis of the prevention and management of conflicts between farmers and breeders in the communes. An inter-communal space that is that of the Community of the communes of Pendjari.

For this study, agricultural, climatological data (rainfall, temperature, relative humidity) and field investigations were used to identify the causes of transhumance, the role of different actors, the management method Conflicts between farmers and farmers.

The results show that the population is predominantly composed of farmers (47,70 %) and resident breeders (47,10%). Transhumant herders represent only 5.20%. It appears that, for 80%, the causes of transhumance are the search for pasture; the search for a water source according to 15% and the search for safety for 5%. The causes of "livestock-farmer" conflicts are increased competition on grazing lands and water points, complicity of resident and transhumant breeders and mediators representing transhumant in disputes, occupation of passage corridors and The extension of fields on pasture areas and the destruction of crops and / or crops.

Whatever the type of actor, negotiation and the imposition of fines remain the most used means of resolving conflicts and, to a lesser extent, legal and administrative arbitration.

In order to better manage conflicts, the management of transhumance and the development of agropastoral infrastructures should be delegated to the community of Pendjari communes. This, in the light of what is being done at the municipal level, would set up a framework for inter-communal consultation and joint committees to raise awareness of the rules governing transhumance and to safeguard transhumance corridors.

**Keywords:** Cobly, Matéri, Tanguiéta, intercommunality, conflicts, management, transhumance.

## INTRODUCTION

En Afrique subsaharienne, l'élevage et l'agriculture constituent les principales activités socio-économiques des populations rurales (SNV, 2012). Cette région abrite plus de 25 millions de pasteurs (personnes dont les moyens d'existence reposent sur l'élevage mobile) et plus de 200 millions d'agro-pasteurs (personnes qui combinent l'élevage mobile et l'agriculture). Ils représentent plus du quart de la population totale de l'Afrique et occupent 43% de la superficie totale du continent. Par ailleurs, la production animale constitue un secteur qui se développe rapidement au niveau mondial, en raison notamment, des changements de régime alimentaire induits par l'augmentation du revenu disponible (SNV, 2012).

L'élevage extensif, le plus pratiqué dans la zone, est tributaire de la transhumance comme mode de vie et d'utilisation des ressources telles que les pâturages, les sous-produits agricoles et les ressources en eau. Ces ressources subissent les effets conjugués des changements climatiques et des actions anthropiques néfastes avec comme corollaires, la baisse de la capacité de charge des milieux, la colonisation des espèces envahissantes et des conflits (AGOSSOU *et al.*, 2000).

Les manifestations du changement climatique ne demeurent pas sans conséquences sur l'agriculture pluviale (IPCC, 2007) et le pastoralisme, tributaires des saisons dont dépendent les populations pour leur survie. A ces aléas climatiques, s'ajoutent la poussée démographique (JAMIN, 2003). Ces facteurs ont agi profondément sur les pratiques agricoles et pastorales à travers l'augmentation des surfaces cultivées en lieu et place des anciens pâturages, les descentes massives des éleveurs transhumants vers les zones cultivées et les nouvelles formes de mobilité des troupeaux pour s'adapter à la forte inégalité spatio-temporelle des ressources pastorales et hydriques (BANOIN et JOUVE, 2000; BEELER, 2006). En Afrique en général, et au Bénin en particulier, la variabilité climatique n'est pas restée sans engendrer des problèmes sociaux (BAN KI-MOON, 2007, HELLENDORFF, 2012), notamment dans le septentrion. Ainsi, les relations entre les sociétés d'agriculteurs et d'éleveurs, précédemment marquées par un certain équilibre reposant sur la complémentarité (TURNER, 2011) sont devenues désormais conflictuelles et concurrentielles, dans la gestion des ressources naturelles et de l'espace (SOUGNABE *et al.*, 2000). Selon BAN KI-MOON (2007), les relations entre les éleveurs nomades et les fermiers sédentaires se sont dégradées à la suite de la baisse du niveau des précipitations, pour conduire à des conflits qui ont dégénéré pour atteindre des proportions dantesques à partir de 2003. Il indique en outre, que c'est un manque d'eau et de terres qui a engendré une des pires tragédies qu'ait traversées le continent africain

(HELLENDORFF, 2012). Ces conflits donnant lieu à des affrontements réguliers, aussi bien entre autochtones qu'entre les indigènes et les transhumants sont plus accrus dans les régions rurales où le cheptel est relativement élevé (HENDRIX et SALEHYAN, 2002), et où le défrichage des terres pour l'agriculture accroit sans cesse (GNANGLE et *al.*, 2003).

Les communes de Matéri, Tanguiéta et Cobly situées dans la région Nord-Ouest du Bénin sont des zones où l'agriculture et l'élevage constituent les principales activités économiques. Ces deux activités emploient environ 70 % de la population active (EDP-Pendjari, 2011).

Ces communes sont soumises à la descente massive des éleveurs transhumants du fait de leur position frontalière avec le Burkina-Faso et le Togo. En effet, la divagation des animaux dans ces milieux ruraux est un phénomène courant saisonnier occasionnant des dégâts sur les cultures et engendrant des conflits réguliers entre les deux groupes socio-professionnels. Les diagnostics participatifs, les réunions entre communes, régions et États limitrophes ont révélé que c'est un problème préoccupant dans les régions où l'effectif du cheptel est relativement élevé, où la ressource en pâturage est rare et où d'importants mouvements de bétails existent (GNANGLE et *al.*, 2003). La zone concernée par cette recherche (Cobly, Matéri et Tanguiéta) n'échappe pas à cette réalité. Dans la gestion des conflits, plusieurs acteurs sont sollicités pour des arbitrages entre agriculteurs et éleveurs dans ces communes.

Bien que des efforts soient consentis pour résoudre ces différends à travers la création des comités de transhumance (aux niveaux local, national et régional), on ne note pas, au niveau des acteurs concernés, des signes de satisfaction palpables eu égard au dénouement des conflits. Vu que la situation ne s'améliore pas, le présent travail intitulé « **Intercommunalité et gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs dans les communes de Cobly, Matéri et Tanguiéta** » vise à analyser les mécanismes de prévention et de gestion des conflits dans le cadre de l'intercommunalité entre les pasteurs et les agriculteurs. Il est structuré en quatre (04) chapitres :

- le premier chapitre présente le cadre théorique et la méthodologie de recherche ;
- le deuxième aborde le cadre géographique de l'étude ;
- le troisième présente les résultats obtenus et
- le quatrième chapitre présente la discussion des résultats obtenus.

# CHAPITRE I

## CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE

Le présent chapitre est consacré à la problématique de l'étude, la clarification des concepts, l'état des connaissances, et enfin l'approche méthodologique adoptée.

### 1.1. Problématique de l'étude

L'agriculture, essentiellement pluviale et l'élevage basé sur la disponibilité naturelle des ressources pastorales (eau et de pâturage), témoignent de la vulnérabilité croissante du secteur rural africain face aux contraintes climatiques (RUPHIN, 2010). Une sécheresse très intense et très exceptionnelle par sa durée a eu lieu dans les années 70 et 80 au sahel, engendrant des centaines de milliers de morts dans le rang des humains et décimant 80 % du bétail des éleveurs (KOULM *et al.*, 2005). Cette sécheresse justifie l'arrivée massive au Bénin de troupeaux transhumants à la recherche de ressources pastorales. L'offre fourragère des pâturages naturels est de plus en plus réduite avec la dégradation des formations végétales combinée aux aléas climatiques dont les effets sont observés depuis trois décennies (DJENONTIN, 2009). Ainsi, les « terroirs d'attache » des éleveurs et les parcours habituels de la transhumance sont confrontés actuellement à une raréfaction et à une dégradation de leurs ressources naturelles due à la pratique de l'agriculture (CONVERS, 2002).

Au Bénin, la concentration humaine et surtout les systèmes de production de coton ont contribué à une réduction importante des superficies cultivées par actif et par pâturage (ADJIN, 2004). A partir des années 70, la variabilité climatique, s'est traduite notamment par des perturbations du régime pluviométrique saisonnier, des pluies tardives, des inondations récurrentes, la chaleur excessive, des vents violents et de longues séquences sèches, accentuent le phénomène de transhumance et exposent les groupes sociaux (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, etc.) des zones d'accueil à une plus grande vulnérabilité (GUIBERT *et al.*, 2010). Comme corollaires, on peut citer l'augmentation inquiétante du nombre de transhumants au fil des années; l'occupation par certains agriculteurs des zones traditionnellement reconnues comme couloirs de passage des animaux transhumants ou comme aires de pâture (PNUD, 2015).

Les conséquences de l'arrivée massive des troupeaux sont perceptibles sur les terres. En effet, le surpâturage, l'embroussaillage des parcours, l'apparition des plages nues, la baisse de la productivité des terres de parcours, la baisse de richesses spécifiques par exemple des ligneux

fourragers, et l'apparition sur le plan social des conflits entre éleveurs et agriculteurs constituent les principales conséquences issues de l'arrivée massive et non contrôlée des troupeaux transhumants (DOSSOU et *al.*, 2011). Conjugées à une explosion démographique, ces bouleversements ont favorisé l'extension des surfaces cultivées sur les parcours pastoraux, à une marginalisation socio-économique des populations nomades et transhumantes notamment les Fulbe (NORI et *al.*, 2008).

Au Niger, qui a connu un processus de décentralisation comparable à celui du Bénin, SOUGNABE (2002) explique que « la plupart des conflits sont réglés au niveau des autorités civiles et militaires et rares sont les conflits qui sont réglés impartialement. Plus souvent, ces règlements aboutissent à des jugements qui frustrant les victimes (agriculteurs et éleveurs), qui repartent avec un esprit de vengeance ». Ces frustrations peuvent mettre à mal la communication et les relations entre communautés, voire déboucher sur des conflits ponctuels.

Les conflits agropastoraux soulèvent ainsi, plus de questions qu'ils ne donnent de réponses. Ils n'en ouvrent pas moins un vaste champ d'analyse et d'action, et l'opportunité d'appréhender le difficile processus d'ajustement des populations sahéliennes aux enjeux environnementaux, sociaux, et politico-économiques contemporains (HELLENDORFF, 2012). Au Bénin en général, et dans les communes de Coby, Matéri et Tanguéta en particulier, le problème du pastoralisme se pose avec acuité. Le conflit meurtrier entre les populations autochtones et les peulh éleveurs de Coby en janvier 2010 est une illustration parmi tant d'autres (BARE, 2010).

Ainsi, la gestion du pastoralisme est devenue une préoccupation majeure pour les autorités tant aux niveaux régional, national, que communal. Pour réduire voire éviter ces conflits, des mécanismes de gestion du pastoralisme ont été mis en place. Il s'agit de la création des comités communaux de transhumants, de la réalisation des infrastructures agropastorales (postes de contrôle, des couloirs de passage, des aires de pâturage et de repos, des marchés à bétail, des quais d'embarquement, etc.), de l'implication des mairies, des agents du SCDA et des forces de sécurité publique. Force est de constater que tout cet arsenal ne permet pas de prévenir ou de gérer efficacement, ces conflits dans l'intérêt supérieur des différentes communautés qui sont appelées à cohabiter.

Face à ce constat et au regard des défis que pose l'aménagement du territoire dans un contexte intercommunal, il importe de mener une étude sur la gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs.

Les conflits éleveurs agriculteurs étant une constante dans la zone indiquée, il semble important de savoir comment est-ce que l'intercommunalité en tant qu'outil de co-développement, de concertation et de mutualisation peut-elle aider à une gestion apaisée des conflits et par ricochet à la satisfaction des besoins spécifiques des acteurs qui sous-tendent ces conflits ?

Pour répondre à cette question, il est important de répondre aux trois (03) questions fondamentales à savoir :

- quelles sont les causes des conflits entre agriculteurs et éleveurs dans les communes de Cobly, Matéri et Tanguiéta ?
- quels sont les modes de règlements des conflits entre ces deux acteurs ?
- quels sont les mécanismes de gestion et de prévention des conflits entre agriculteurs et éleveurs qui peuvent se développer dans un espace intercommunal ayant des liens culturels ?

Le choix du sujet intitulé «**intercommunalité et gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs dans les communes de Cobly, Matéri et Tanguiéta**» vise à répondre à ces questions.

### **1.1.1. Objectifs de recherche**

L'objectif général de l'étude est d'analyser les mécanismes de prévention et de gestion des conflits dans le cadre de l'intercommunalité, en prenant le cas de la Communauté de communes de la Pendjari regroupant les communes de Cobly, Matéri et Tanguiéta dans le département de l'Atacora.

Spécifiquement, il a été question :

- d'identifier les principales causes des conflits existant entre éleveurs et agriculteurs dans la zone d'étude ;
- d'analyser les modes de règlement des conflits, les acteurs impliqués dans leur résolution ainsi que leurs rôles et

- de déterminer à partir des données collectées, des mécanismes de gestion et de prévention durable des conflits entre éleveurs et agriculteurs, dans le contexte de l'intercommunalité.

### **1.1.2. Hypothèses de travail**

Afin d'atteindre les objectifs ci-dessus mentionnés, ont été testées les hypothèses suivantes:

- les conflits entre éleveurs et agriculteurs s'expliquent principalement par la non-maîtrise des couloirs de transhumance d'une part et /ou le non-respect de ces couloirs ;
- les modes de règlement des conflits entre éleveurs et agriculteurs dans les communes de Cobly, Matéri et Tanguiéta ne satisfont pas les acteurs et
- aucun mécanisme de prévention durable des conflits entre éleveurs et agriculteurs n'existe entre les trois communes.

## **1.2. Clarification des concepts**

Il importe de clarifier certains concepts afin de circonscrire le champ sémantique du thème, étant entendu que les mots n'ont de sens que par rapport au contexte de leur emploi.

### **1.2.1. Intercommunalité**

Etymologiquement le mot intercommunalité vient du latin qui veut dire inter, entre, parmi, avec un sens de réciprocité et de commune. L'intercommunalité est le caractère de ce qui est commun ou relatif à plusieurs communes limitrophes (TOUPICTIONNAIRE, 2014).

L'intercommunalité ou coopération intercommunale est une relation établie librement entre plusieurs communes en vue de gérer ensemble des activités ou des services publics, ou de réaliser en commun des projets permettant de favoriser le développement local et de contribuer à la politique d'aménagement du territoire (MDGLAAT, 2015). D'après la loi n°2009-17 du 13 août 2009, elle est, en outre, perçue comme une forme de coopération entre les communes limitrophes ou proches, fondée sur leur libre volonté de coopérer entre elles, notamment d'élaborer les projets de développement.

Il convient de noter qu'il existe deux types d'intercommunalité la forme associative et la forme fédérative. La forme associative est constituée d'associations de communes régies par la loi de 1901 du niveau nationale au niveau régional telles ANCB, ACAD, APIDA, CIVN, ADeCOB, etc.

La forme fédérative est régie par la loi 2009 -17 du 13 août 2009 et est dotée d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière. Au nombre de celles-ci, on cite les 2KP, le GIC, le COFORMO, la Communauté des communes de la Pendjari, etc.

La République du Bénin a fait le choix de créer des entités administratives fondées sur l'intercommunalité depuis 1999, avec la définition du cadre légal de la décentralisation, par la prise d'un ensemble de textes de lois dont la loi 97-029. Cette loi en son article 176 stipule : « Plusieurs communes peuvent décider de s'associer en vue de la réalisation et de la gestion d'équipements et de la création de services d'intérêt et d'utilité intercommunaux. Dans ce cas, une convention détermine les droits et obligations de chacune des parties ». Cette disposition a été renforcée respectivement en 2009 et en 2012 par la prise de la loi 2009 -17 du 13 août 2009 et du décret d'application 2012-308 du 28 août 2012.

Ainsi, les communes proches ou limitrophes qui décident de se mettre ensemble créent un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), qui est, dans notre pays, l'unique forme institutionnelle d'organisme public de coopération intercommunale retenue par le législateur. L'EPCI est un établissement public administratif, doté de personnalité morale et de l'autonomie financière qui s'administre librement et dispose de personnel propre dont il assure la gestion, dans les conditions prévues par la législation en vigueur (cf. la loi n°2009-17 du 13 août 2009).

Conformément aux dispositions de la loi n° 2009-17 et du décret N° 2012- 308, on distingue trois types d'EPCI. Il s'agit notamment de :

- la communauté de communes ;
- la communauté d'agglomération et
- la communauté urbaine.

Aux termes du décret N° 2012-308 du 28 août 2012, les terminologies ci-dessus, ont des significations suivantes :

La communauté de communes est un EPCI ne comprenant aucune commune à statut particulier, mais dont au moins une commune membre ne présente pas de caractère urbain.

Les communes de Cobly, Matéri et de Tanguiéta ont transmis leur dossier au secrétariat général du gouvernement en vue de l'approbation en Conseil des Ministres, la création de la Communauté de communes de la Pendjari. Cet instrument va contribuer à mieux gérer les

défis qui se posent à cet espace dont, entre autres, la gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs.

### **1.2.2. Conflits et gestion des conflits**

La littérature conçoit deux acceptions de la notion du conflit :

- la première vient du latin « conflictus » qui signifie choc : c'est la lutte, le combat, la guerre, le terrorisme...Ce choc inflige des pertes aux deux adversaires (NAPROUS, 2011);
- la deuxième signifie la rencontre de sentiments ou d'intérêts qui s'opposent : querelles, désaccords, la lutte de pouvoir...si cette opposition d'intérêt n'est pas traitée elle peut entraîner un conflit ouvert (ACT FORMATION, 2010).

Selon Max (2002) père de la sociologie compréhensive, à partir d'une critique de l'illusion positiviste, il met l'accent sur le conflit de valeurs où selon que l'une ou l'autre l'emporte, entraîne la société dans une direction et non dans une autre. Selon DURKHEIM (2004) la vision normalisatrice de la société met l'accent sur le fait que l'état maladif résulte des changements profonds dans la structure de la société. Ses études sur l'anomie sociale, sur les suicides, l'amènent à penser les conflits comme les symptômes de ces maladies.

Par ailleurs, un conflit est une opposition de besoins ou d'intérêts (voire de valeurs) entre deux ou plusieurs parties dont la solution peut être recherchée soit par mesures de violence, soit par des négociations, soit par la médiation (appel à une tierce personne). Par extension, le terme de conflit s'applique aujourd'hui à toute opposition survenant entre des parties en désaccord, l'une souhaitant imposer ses positions, à l'encontre des attentes ou des intérêts de l'autre partie (ACT FORMATION, 2010).

Le conflit est également défini comme une situation sociale durant laquelle des acteurs en interdépendance, soit poursuivent des buts différents, défendent des valeurs contradictoires, ont des intérêts divergents ou opposés, soit poursuivent simultanément et compétitivement un même but. Le conflit naît dans un système qui s'apparente à un ensemble d'éléments inter-dynamiques ayant une même finalité, dont tous les éléments participent à l'atteindre. Le conflit est donc une divergence dans la finalité.

En dépit de ces nombreuses définitions, il importe de retenir qu'il faut s'assurer de la présence de certains mots clés sans lesquels toute définition peut s'avérer incomplète (NAPROUS, 2011). Ces mots clés sont entre autres :

- une divergence de points de vue, d'idées, de position, etc ;
- tout conflit implique au moins deux parties, deux personnes ou plus, deux groupes, deux pays, une personne et un groupe, un pays et un groupe, deux entités aux points de vue divergents ;
- un objet, une menace ou une lutte quelconque existe, qu'elle soit réelle ou soupçonnée,
- une interaction ou une interférence se produit, l'interaction peut être chargée d'émotions ;
- le conflit à une dimension spatio-temporelle (il se passe en un lieu et en un temps donné).

Dans la présente étude, le conflit sous-entend, une certaine opposition d'intérêts entre agriculteurs et éleveurs (transhumants et résidents) pour le partage des ressources naturelles (terres, pâturages, ressources en eau, etc.). Cette opposition peut, malheureusement, déboucher sur des malcompréhensions voire des actes de violences.

La « gestion des conflits » est définie de manière générale comme englobant un vaste éventail de mécanismes et d'institutions destinés tant à la prévention qu'à la résolution pacifique des conflits, notamment la négociation, la facilitation, la conciliation et l'arbitrage (HAMILTON, 2003).

La gestion des conflits est un mécanisme de règlement des antagonismes entre éleveurs et agriculteurs, pour une cohabitation pacifique dans l'espace intercommunal Cobly-Matéri-Tanguiéta.

### **1.3. Etat des connaissances**

#### **1.3.1. Etat des connaissances sur l'intercommunalité**

L'intercommunalité ou la coopération intercommunale est la possibilité offerte aux communes de se regrouper pour répondre au mieux, aux besoins des habitants de leurs territoires (DIETSCH et MEYER, 2015). En effet, dans une optique de coopération décentralisée, les coopérations intercommunales favorisent le regroupement des moyens et la recherche de la cohérence et de la synergie, choses indispensables à la réalisation des projets communautaires (MAE, 2004). Elles offrent aux acteurs socioprofessionnels et associatifs la possibilité d'œuvrer au côté des responsables politiques pour le développement local. Il est clair que les communes actuelles, dans leurs limites territoriales et au vu des ressources

limitées dont chacune d'elles disposent, ne sont pas en mesure d'affronter seules les grands défis que pose leur développement harmonieux et durable. D'où, la nécessité d'une coopération intercommunale fondée sur des bases clairement définies d'un commun accord entre elles. Il s'agit d'éviter au mieux, les incohérences des actions de l'administration locale. Dans ce domaine d'intercommunalité, l'étude relative à l'identification des «régions» comme unités de planification territoriale et de gestion du développement au Bénin est une référence. Elle a été réalisée en 2005 par la Délégation à l'Aménagement du Territoire (DAT) du Ministère de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme (MEHU). En effet, la décentralisation de l'administration territoriale a relancé le débat sur les questions relatives au contenu et à la dimension du développement. Si le consensus est quasiment réalisé, non seulement sur la nécessité d'opter pour un développement humain durable, mais aussi sur le contenu à donner à celui-ci, il subsiste des divergences sur la démarche et les stratégies à mettre en œuvre pour réaliser cet objectif. Bien que le Bénin se soit doté depuis 2002 d'une Déclaration de Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (DEPONAT) et ait créé la Délégation à l'Aménagement du Territoire (DAT), chargée d'«opérationnaliser» cette politique, la cohérence voulue dans la planification du développement est encore loin d'être réalisée. L'étude relative à l'identification des « régions » comme unités de planification territoriale et de gestion du développement au Bénin vise à corriger cette situation (MEHU, 2005). S'appuyant principalement sur une démarche itérative et participative impliquant les élus et les structures qui sont l'interface des questions de planification régionale, d'aménagement du territoire et du développement local, l'étude suggère d'envisager un niveau intermédiaire de planification entre les niveaux local (les communes actuelles) et national qui permette non seulement de rationaliser la politique nationale d'aménagement du territoire, mais surtout d'avoir un cadre territorial d'intervention qui permet d'optimiser et de maximiser l'efficacité et l'efficience des investissements. Cette démarche a aussi permis de jeter les bases d'une coopération fructueuse, de promouvoir l'intercommunalité et de faire émerger des régions ou territoires/espaces de développement partagé, pleinement intériorisés par les responsables et les populations des communes, tout en préservant intactes les prérogatives dévolues à chacune des parties contractantes. Vingt-trois (23) Espaces de Développement Partagé (EDP) ont été envisagés à travers tout le pays. Ce sont des entités territoriales, regroupant sur une base consensuelle deux ou plusieurs communes contiguës. Elles sont dotées d'une forte personnalité géographique, historique, culturelle, économique et sont porteuses de dynamiques internes. L'EDP n'est donc pas une simple construction volontariste. Il résulte d'une volonté politique que sous-tendent des facteurs susceptibles de

constituer les fondements d'une région, parce que porteurs de germes de changement. Ce sont des espaces construits sur la base de la combinaison de plusieurs facteurs sous tendus par une profonde aspiration des populations et de leurs dirigeants. Au nombre de ces vingt trois espaces, on cite le Pays de la Pendjari regroupant les communes de Cobly, Matéri et Tanguiéta.

✓

L'étude intitulée : « la problématique de l'intercommunalité dans le fonctionnement des communes béninoises » quant à elle a été réalisée en 2014 par le Laboratoire d'Analyse Régionale et d'Expertise Sociale (LARES). L'aspect fondamental de cette étude a été de pouvoir procéder à un inventaire régional des potentialités locales et de rapporter cet inventaire aux aspirations des populations locales. La méthodologie d'étude a intégré quatre principaux paramètres indispensables à la construction des pôles intercommunaux solides, cohérents et capables de résister au temps. Il s'agit de la valorisation des potentialités naturelles ou des ressources communes, de la promotion des valeurs culturelles dynamiques, d'une meilleure exploitation des conditions favorables au développement et de la lutte contre les contraintes majeures d'enclavement. L'analyse a débouché sur l'identification de vingt-deux (22) ensembles ou pôles d'intercommunalité relativement proches des vingt-trois (23) identifiés par l'étude. L'intercommunalité dans son principe ne remet nullement en cause la réforme de l'administration territoriale en cours dans notre pays. Il ne s'agit donc pas de proposer un autre découpage territorial, mais de partir, sur la base des communes et départements existants, pour proposer d'autres modèles spatiaux de développement et d'aménagement de l'espace national dans le strict respect des identités culturelles de chaque groupe socioculturel, la prise en compte des opportunités de développement qu'offrent les ONG et la coopération décentralisée ainsi que des forces locales émergentes (sociétés civiles, associations de développement, associations de femmes, de jeunes, unions de producteurs, de transporteurs, lobbies, bref toutes les forces vives susceptibles de contribuer au développement et à l'aménagement de l'espace). Ainsi, des communes proches, partageant les mêmes caractéristiques géographiques, sociales, culturelles, disposant des mêmes ressources ou de ressources complémentaires, pourraient dans un élan de solidarité intercommunale et dans le strict respect réciproque, se mettre ensemble pour affronter les questions de financement de certains équipements et infrastructures qui leur sont utiles ou le financement de la mise en valeur de potentialités naturelles communes (par exemple marchés, hôpitaux, lycées, infrastructures de stockage de produits vivriers, mise en valeur de riches vallées agro - pastorales, de plans d'eau, de bas-fonds, etc.).

### 1.3.2. Etat des connaissances sur la transhumance

- **Types de transhumance**

« Pastoralisme veut dire mobilité ; mobilité veut dire pastoralisme », proverbe peulh cité in (IIED et SOS Sahel UK, 2013). La pratique de l'élevage, dans la culture peulh, rime avec la mobilité. Cette mobilité appelée transhumance revêt deux types. L'élevage transhumant, fondé sur le déplacement organisé d'animaux de façon saisonnière, cyclique, à la recherche de l'eau et de pâturages, est caractéristique de la zone soudano-sahélienne et préoccupe différemment les pays selon qu'ils sont zone d'accueil ou zone de départ (SNV, 2013). La photo 1 suivante présente une source d'abreuvement des animaux à Tanguiéta.



**Photo 1 :** Source d'abreuvement des animaux à Tanguiéta

**Prise de vue :** KIANSI, Décembre 2015

Sur cette photo s'observent au premier plan, des animaux à un point d'eau où ils sont en train de s'abreuver après le pâturage. A l'arrière-plan, des arbres au niveau de la berge. C'est un point d'eau temporaire qui s'assèche souvent pendant la grande saison sèche. Ce qui pose des difficultés d'abreuvement des animaux au cours de cette période.

Selon FAO (2012), la transhumance répond avant tout à des contraintes écologiques mais elle peut résulter aussi de facteurs agricoles, sanitaires, économiques et socioculturels. Elle peut alors prendre différentes formes selon la période et le contexte. On distingue deux formes de transhumance en République du Bénin : la transhumance nationale et la transhumance transfrontalière.

La transhumance nationale concerne les éleveurs transhumants nationaux qui, à la recherche d'eau et de pâturages en saison sèche, quittent leurs points d'attache pour se rendre à d'autres points du pays (SNV, 2013).

La transhumance nationale comporte deux types à savoir la petite transhumance et la grande transhumance. La petite transhumance encore appelée transhumance de proximité se déroule pendant la saison des pluies, le plus souvent à moins de 5 km des points d'attache (SNV, 2013). Sa finalité est d'accéder aux meilleurs pâturages ou de laisser la place aux cultures; cette forme de transhumance est très répandue dans la zone d'étude et elle permet de réduire les conflits avec les agriculteurs. La grande transhumance : pratiquée en saison sèche, elle touche un nombre important d'éleveurs. Elle s'effectue à l'intérieur du territoire national sur de grandes distances et demeure très peu développée, vu les conditions écologiques de la zone d'étude au reste du pays.

La transhumance transfrontalière se fait en saison sèche et ne répond pas à un schéma rigide dans ses modalités, son organisation et sa fréquence. Elle correspond à des mouvements de grande amplitude du bétail (nord-sud à l'aller et sud-nord au retour). Selon FAO (2012), les distances parcourues sont de plusieurs centaines de kilomètres, et dépassent fréquemment les frontières du pays d'origine. Ce type de transhumance concerne avant tout, les bovins qui ont une demande en quantité et en qualité de fourrages plus importante que les caprins ou les ovins. La photo 2 est une illustration de la transhumance transfrontalière.



**Photo 2** : Troupeau d'animaux sur les berges de la rivière Pendjari à Matéri

**Prise de vue** : KIANSI, Avril 2016

Sur cette photo prise sur les berges de la rivière Pendjari à la frontière entre le Togo et le Bénin, on observe au premier plan le troupeau de bœufs transhumants conduit par un bouvier et à l'arrière plan, le plan d'eau de la rivière avec une galerie forestière.

La porte d'entrée des transhumants transfrontaliers venant du Burkina-Faso se situe à Porga. La zone d'étude considérée comme une zone de transit accueille de plus en plus de transhumants qui ont tendance à s'installer, avec la complicité des élus locaux et des présumés propriétaires terriens, lors des mouvements aller nord-sud et surtout de retour sud-nord.

Quelle que soit la forme de transhumance, elle vise à répondre non seulement aux contraintes écologiques, mais aussi aux fondements socioculturels, économiques, sanitaires et politiques. Dans le but de présenter les différents couloirs de transhumance dans notre zone d'étude, la figure 1 a été réalisée.

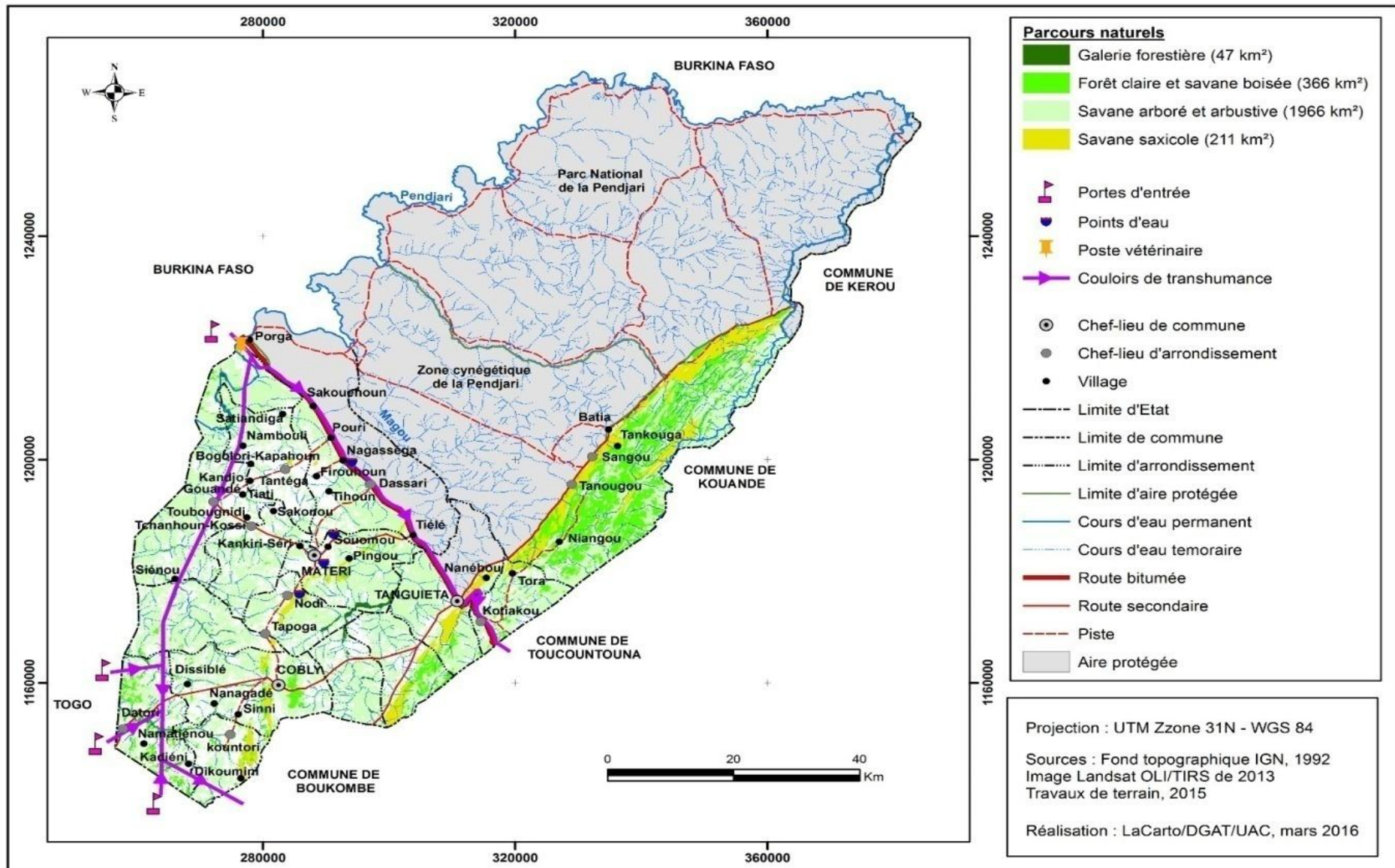


Figure 1: Couloirs de transhumance dans le secteur d'étude

Cette figure présente les différentes formations végétales, les couloirs de transhumance de la zone, les divers points d'eau et le poste vétérinaire. Ce qui témoigne de l'ampleur de la transhumance dans la zone.

- **Acteurs de la transhumance**

Plusieurs catégories d'acteurs interviennent, en amont et en aval, dans la transhumance. Selon la SNV (2013), ces acteurs sont des éleveurs, des agriculteurs, des agents des eaux et forêts, des forces de sécurité et de défense, des autorités locales, des autorités nationales à travers les ministères sectoriels concernés, des groupes organisés d'éleveurs et d'agriculteurs, des ONG d'intermédiation sociale, des partenaires techniques et financiers, des institutions de la sous-région ouest africaine (CEDEAO, Conseil de l'Entente), etc. La photo 3 présente un éleveur avec ses animaux en pâturage à Cobly.



**Photo 3** : Un éleveur avec ses animaux en pâturage à Cobly

**Prise de vue** : KIANSI, Décembre 2015

Sur cette photo on observe un éleveur avec son petit garçon et les animaux dans un champ en jachère. Ces animaux sont en train de brouter les herbes.

### **1.3.3. Etat des connaissances sur les conflits entre agriculteurs et éleveurs en Afrique et au Bénin**

En Afrique, les campagnes agricoles sont régulièrement marquées par des conflits entre les deux principaux groupes d'acteurs du secteur primaire que sont les agriculteurs et les éleveurs. Selon le Service Allemand de Développement (DED, 2006), différents éléments peuvent expliquer la fréquence de ces conflits. En effet, l'élevage ouest africain étant extensif et mobile, il est un grand consommateur d'espace. Les forêts, les espaces montagneux, les jachères, les champs, s'ils n'ont pas tous les mêmes intérêts, sont tous exploitables pour le pâturage des animaux. En fait, pratiquement tous les espaces sont exploitables pour les éleveurs mais ils n'ont pas tous la même valeur. Dans le même temps, les surfaces cultivées sont en forte extension. L'agriculture, du fait de la croissance démographique et de l'extension des cultures de rente est donc elle aussi, de plus en plus consommatrice d'espace. Les deux systèmes développant traditionnellement des réciprocités sont donc de plus en plus souvent en concurrence (DED, 2006). Par ailleurs, la transhumance entraîne des groupes loin de chez eux. Ils ne font pas toujours exactement le même parcours. Souvent, ils ne connaissent pas les évolutions des règles locales et bien qu'ils exploitent ces espaces, ils ne participent généralement pas aux discussions sur la gestion de ces ressources. Les règles qui sont alors décidées ne sont pas leurs règles. A partir de ce moment la concurrence s'exacerbe, se transforme rapidement en conflit et le dialogue entre les acteurs, indispensable pour la recherche de solutions d'exploitation conjointe et pour la mise en place et le contrôle de règles communes, devient de plus en plus difficile.

D'après ses recherches, sur les changements climatiques et les conflits agro-pastoraux au Sahel, HELLENDORFF (2012) conclut que les conflits agro-pastoraux sont des conflits sociaux avant tout. En même temps qu'ils expriment les dissensions qui peuvent exister au sein de groupes sociaux trop souvent perçus comme homogènes, ces conflits questionnent la vision des «communautés» et «institutions» sahéliennes en tant qu'unités sociales isotropes. Selon cet auteur, lesdits conflits mettent en scène le jeu « micro politique » entourant l'accès aux ressources locales. Plus que les symptômes d'un manquement ou d'une faiblesse des institutions reconnues ou mises en place par les autorités étatiques, ils sont la manifestation des jeux de pouvoir qui se déroulent en leur sein. Le climat et ses variations, finalement, ne représentent qu'un apport contextuel à des dynamiques de transformation potentiellement positives et négatives. Ces conflits posent au niveau interne, la question de l'adaptation des administrations et systèmes sociopolitiques à la spécificité et aux contraintes du pastoralisme.

Ainsi, l'auteur pense que Le risque de conflits pourrait être réduit par des politiques d'assistance et de sécurisation de la mobilité. Mais, ces dernières requièrent un appareillage administratif adapté, entre l'échelon local et national, qui revalorise des systèmes de propriété collective et intègre clairement les différentes institutions en charge de la gestion des conflits. De telles réformes sont complexes. Les modes de gestion ou de médiation forgés par les acteurs locaux quant à eux fournissent une partie de la réponse ; ils représentent à la fois un capital de départ substantiel et une source d'inspiration sur lesquels il est possible (et recommandé) de capitaliser.

Dans l'article intitulé « Éleveurs et agriculteurs du nord du Cameroun face à la violence et aux insécurités: entre adaptation et impuissance », LIBAA et *al.* (2011) parviennent aux résultats selon lesquels, les systèmes de production agropastoraux camerounais sont fragilisés, aussi bien par l'insécurité foncière et fiscale que par des faits de banditisme armé. Pour eux, la difficulté à résoudre les différentes formes d'insécurité provient, d'une part, de l'affaiblissement de l'administration qui ne reçoit pas assez de moyens de l'Etat et, d'autre part, du manque d'organisation de la société civile et des organismes de producteurs ruraux pour y faire face.

SOUGNABE (2007) a mené une étude comparée de deux régions au Tchad (le Moyen-Chari et le Mayo-Kebbi) portant sur les conflits entre agriculteurs et éleveurs en zone soudanienne. Il ressort des résultats de cette étude que les conflits agropastoraux dans la plupart des cas trouvent leurs origines dans la gestion des ressources naturelles et de l'espace, et ne laissent personne indifférent tant les dégâts sont impressionnants. Bien que beaucoup d'écrits aient montré que les conflits dans ces régions soudanienues sont dus aux perturbations climatiques, à la poussée démographique et à la pression foncière, l'étude comparée des causes du conflit dans les deux régions montre assez bien que la persistance des conflits dans ladite zone est provoquée surtout, par l'arrivée brusque et massive des troupeaux dans une région à tradition agricole et par les mauvaises gestions de ces conflits.

Au Bénin, la bibliographie relative aux conflits entre agriculteurs et éleveurs est riche et variée. En effet, plusieurs recherches ont porté sur les conflits agro-pastoraux. Avant de nous attarder dans la présente étude sur les spécificités de ce sujet vis-à-vis des nouvelles réalités et opportunités que constitue la coopération intercommunale, il convient de présenter de façon succincte quelques travaux réalisés au Bénin sur le thème.

S'intéressant à l'avenir du pastoralisme au centre du Bénin, AKPAKI (2010) a noté une forte concurrence sur les ressources naturelles entre les groupes socioprofessionnels, notamment entre éleveurs et agriculteurs compromettant dangereusement l'avenir du pastoralisme dans la zone d'étude (communes de Tchaourou et de Ouèssè). Aussi, ajoute-t-il que cette situation de concurrence extrême donne lieu à l'apparition et à l'extension des conflits violents collectifs entre les éleveurs et les agriculteurs.

Par ailleurs, se basant sur l'expérience de certains villages du Borgou au Nord-Bénin, AGOSSOU *et al.* (1998) aboutissent aux résultats selon lesquels, les comités de transhumance initiés par l'Etat et les règlements de conflits par les brigades des forces de sécurité n'apportent pas de solutions satisfaisantes aux conflits entre agriculteurs et éleveurs. En revanche, l'approche participative initiée par l'Institut National de la Recherche Agricole du Bénin (INRAB) axée sur le dialogue entre agriculteurs et éleveurs, en vue de rechercher des solutions durables audit problème a porté ses fruits. Cette approche a même connu une autodiffusion au sein des communautés rurales riveraines, qui ont sollicité le concours des villages expérimentateurs pour s'informer d'une part, de l'organisation à mettre en place et d'autre part pour tracer les couloirs de passage.

VODOUNOU et TOSSA (2011) ont aussi étudié les conflits entre agriculteurs et éleveurs. Il ressort de leurs investigations sur les conflits de gestion des résidus de récolte entre agriculteurs et éleveurs, dans le centre du Bénin, que l'usage de ces résidus (feuilles, tiges et racines) par les différents acteurs est source de conflits ; et que le règlement de ces conflits est le plus souvent fait par des procédures coutumières et parfois par les tribunaux.

KATE *et al.* (2015) dans l'étude intitulée « changement climatique, mécanisme actuel de prévention et de gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs en zone agro pastorale de production cotonnière au nord Bénin : cas de la commune de Banikoara » a fait le constat selon lequel, les conflits entre agriculteurs et éleveurs ont toujours été marqués par des pertes diverses, avec des modes de gestion, pour la plupart inappropriés. Dans un contexte de changements climatiques, ladite étude vise à mieux comprendre le mécanisme de prévention et de gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs, en zone agropastorale de production cotonnière. Les résultats obtenus indiquent qu'il y a eu une nette diminution des conflits. Les stratégies d'adaptation développées sont principalement: la mise en place d'un comité communal de pilotage des conflits, le bon suivi des animaux, la sensibilisation des bouviers et la répression des prévenus. Ces mesures ont servi de base à la proposition des mesures

additionnelles pour maintenir la dynamique de prévention et surtout de gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs. Elles sont faciles d'application dans le contexte de décentralisation et de changement climatique.

Le Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) et la commune de Matéri (2014) à travers la réalisation du Plan Communal 2015-2019 de Conservation de la Biodiversité du Système des Aires Protégées de la commune de Matéri ont mis, par ailleurs, l'accent sur les causes des conflits agropastoraux. Ces causes sont liées pour la plupart au passage vers les points d'eau, au passage vers les lieux de pâturage, à la divagation des bêtes, à la non maîtrise des bêtes par les peulhs éleveurs, etc. Les comportements anormaux de certains transhumants (viols de femmes, agressions diverses, assassinats, utilisation d'armes blanche ou à feu, etc.) constituent aussi des sources de conflits avec les populations (CENAGREF et commune de Matéri, 2014).

S'appuyant sur les résultats de ces études réalisées sur le sujet, le présent travail va montrer surtout les possibilités/opportunités importantes qu'offre la coopération intercommunale dans le cadre de la contribution à la résolution et à la prévention des conflits agropastoraux à l'ère de la décentralisation.

#### **1.4. Approche méthodologique de recherche**

La qualité d'une étude scientifique dépend entre autres, de la méthodologie suivie. Dans le cadre de la présente étude, les méthodes et outils de collecte et d'analyse de données utilisés sont présentés.

##### **1.4.1. Outils et techniques de collecte des données**

Les données exploitées dans le présent mémoire ont été collectées en deux (02) principales phases à savoir :

- la phase de recherche bibliographique ;
- la phase de collecte proprement dite.

###### **1.4.1.1. Recherche documentaire**

La recherche documentaire a consisté à capitaliser les informations disponibles dans des sources jugées scientifiques. Elle a pour objectif de s'appuyer sur les études antérieures (mémoires, thèses, articles et autres rapports existants) pour mieux, appréhender les divers aspects de notre thème d'étude. Les ouvrages généraux et spécifiques se rapportant aux

conflits entre agriculteurs et éleveurs et à l'intercommunalité ont été aussi exploités dans le cadre de la présente étude.

Les différentes informations tirées de la documentation ont aussi orienté le choix des méthodes d'analyse adaptées à l'étude.

Il convient de noter, également, que la recherche documentaire a été conduite auprès de quelques institutions de recherche, ministères, directions et services dont les champs d'activité sont en liaison avec l'objet de la présente étude. Le tableau I suivant présente les centres de recherches / bibliothèques visités, la nature des documents exploités et les types d'informations collectées, dans le but de mieux cerner les contours de notre thème d'étude.

**Tableau I** : Types d'informations exploitées et centres de documentation visités

Centres de recherche ou bibliothèques visités	Nature des ouvrages consultés	Types d'informations recueillies
Institut Français ; Département de Géographie et Aménagement du Territoire (DGAT) de l'UAC ; Centres de documentation de la FLASH, de l'EPAC ; Ministère de la Prospective, de l'Environnement et de la Décentralisation	Livres généraux ; rapports d'étude ; articles ; Rapports d'activités ; Rapports de mission	Informations générales relatives au thème
Délégation à l'Aménagement du Territoire (DAT) ; Direction Générale de l'Urbanisme et de la Réforme Foncière (DGURF) ; Direction de la Construction et de l'Habitat (DCH) ; Direction de la Promotion Immobilière et des Matériaux Locaux (DPIML) ; Partenariat pour le Développement Municipal (PDM) ; Maison des Collectivités Locales (MCL) ; Société d'Etudes Régionales, d'Habitat et d'Aménagement Urbain (SERHAU-SA) ; Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) ; Laboratoire des Sciences des Sols, Eau et Environnement (LSSEE) ; Centre Béninois de Développement Durable (CBDD) ; Port Autonome de Cotonou (PAC) ; Direction Générale de l'Eau (DGEau) ; Mairies des communes de Matéri, Coby et Tanguiéta ; Espace de Développement partagé de la Pendjari (EDP – Pendjari) ; INSAE	Livres spécifiques ; thèses ; mémoires ; rapports d'étude ; articles ; Rapports d'activités ; Rapports de mission	Informations spécifiques relatives au thème et au milieu d'étude (pluviométrie ; démographie etc.)
Bibliothèque Universitaire Centrale (BUC) ; Département de Géographie et Aménagement du Territoire (DGAT) de l'UAC ; Centres de documentation de la FLASH, ASECNA	Thèses ; mémoires ; articles et rapports d'étude.	Informations d'ordre méthodologique et techniques de rédaction de mémoire

**Source** : Enquêtes de terrain, Novembre-décembre 2015

#### 1.4.1.2. Echantillonnage

Pour l'échantillonnage et l'identification de la population à étudier, la méthode de sondage par choix raisonné a été utilisée. Les personnes interrogées répondent aux critères suivants :

- être un chef de ménage (agriculteurs ou éleveurs) ou un intellectuel communautaire. Ces catégories de personnes sont les plus exposées aux différents conflits de transhumance ;
- avoir trente (30) ans au moins et vivre dans l'une des localités du secteur de l'étude ;
- être acteur en charge de la planification spatiale ou du développement territorial ;
- être membre de l'un des conseils communaux ou être un élu local ;
- avoir vécu régulièrement dans la localité au cours des dix dernières années. En effet, pour comprendre des réalités d'un milieu, il faut y avoir vécu pendant un certain nombre d'années.

La taille de l'échantillon est déterminée par la formule de Dagnelie (1998).

$$X = \frac{U^2_{(1-\alpha/2)} * p (1-p)}{\alpha^2}$$

Avec :

X : taille de l'échantillon ;

$U_{(1-\alpha/2)}$  : valeur de la variable aléatoire normale. Pour un seuil de significativité  $\alpha = 0,05$  ;

$$U^2_{(1-\alpha/2)} = (1,96)^2 = 3,8416 ;$$

$P = n/N$  ; avec P = proportion des ménages agricoles ou peulh (n) par rapport au nombre total des ménages (N) des trois (03) communes (effectif de ménages agricoles et peulh  $n = 25331$ ; effectif total de ménages  $N = 28183$ ). Ces données sont extraites de la projection de l'INSAE (2013). Soit  $P = 89,88 \%$  ;

d = degré de précision = 5 % soit  $d = (0,05)$ .

$$X = (1,96)^2 * 0,8988 * 0,1012 / (0,05)^2 = 139,77 \text{ soit } 140.$$

Le nombre minimal de ménages agricole ou éleveur soumis pour l'enquête est ainsi égal à 140. Il a été réparti entre les trois communes suivant le produit de l'échantillon par le ratio du nombre de ménages agricoles ou peulh de chacune des communes sur le nombre total de ménages agricoles ou peulh des trois communes. Les statistiques n'étant pas disponibles quant à la population des transhumants, elle a été pris en compte dans les ménages.

Dans le but d'obtenir de plus amples informations, 174 ménages ont été interviewés. Il faut noter que le fait que les données des ménages agricoles sont constituées de ménages agricoles et de ménages éleveurs résidents, ces ménages ont été équitablement choisis. Le tableau II suivant présente la répartition de l'échantillon par commune.

**Tableau II** : Répartition de l'échantillon par commune

Communes	X : Echantillon	Nombre de ménages agricoles ou peulh par commune	Nombre total de ménages agricoles ou peulh de la zone d'étude	Taille minimale _ Echantillon par commune	Taille finale _ Echantillon par commune
<b>Cobly</b>	140	6. 917	25. 331	38	56
<b>Matéri</b>	140	11. 348	25. 331	62	62
<b>Tanguiéta</b>	140	7. 066	25. 331	39	56
		<b>TOTAL</b>		140	174

**Source** : Projection 2013, INSAE

Les catégories socioprofessionnelles prises en compte dans le choix des 174 chefs ménages enquêtés sont : les agriculteurs, les éleveurs autochtones et les éleveurs transhumants. Il convient de préciser que les données qui ont été exploitées ne sont pas désagrégées par catégories socioprofessionnelles.

Quatre (04) villages dans (03) arrondissements sur les quatre (04) de la commune de Cobly ont été ciblés.

Pour ce qui est de la commune de Matéri, quatre (04) arrondissements sur les six dont un village par arrondissement ont été ciblés.

Quant à la commune de Tanguiéta, trois (03) arrondissements sur les cinq dont un village par arrondissement ont été également ciblés.

Le choix de ces localités a été effectué de façon raisonnée, au regard de la récurrence des conflits liés à la transhumance ; des localités traversées par des couloirs de transhumance et/ou des aires de repos et des villages ayant fait l'objet de conflit entre agriculteurs et éleveurs. Dans les ménages, seul le chef de ménage est interrogé. Le tableau III présente la répartition de l'échantillon par arrondissement et par village.

**Tableau III:** Villages parcourus et nombre de chefs ménages interrogées

Communes	Arrondissements	Villages	Taille minimale _ Echantillon	Taille finale _ Echantillon
Cobly	Datori	Datori	13	22
	Cobly	Koukontouga	13	18
	Tapoga	Siéno	13	13
	Tapoga	Tapoga	-	04
	<b>Total 1</b>		<b>39</b>	<b>57</b>
Matéri	Gouandé	Doga	15	15
	Tantéga	Nambouli	15	19
	Matéri	Pingou	16	11
	Dassari	Porga	16	16
	<b>Total 2</b>		<b>3</b>	<b>62</b>
Tanguiéta	Tayacou	Bongou 1	13	19
	Tanguiéta	Mamossa	13	14
	Tanongou	Tanongou	13	23
	<b>Total 3</b>		<b>39</b>	<b>56</b>
<b>Totaux</b>			<b>140</b>	<b>174</b>

**Source :** Enquêtes de terrain, Novembre-décembre 2015

Dans les trois communes, dix (10) arrondissements et onze (11) villages ont été donc parcourus pour la prise en compte des cent soixante-quatorze (174) personnes interrogées.

A ces ménages agricoles ou peulh s'ajoutent les personnes ressources (les élus locaux, les agents de développement rural, les agents des eaux et forêts, le personnel de la mairie, les responsables peulhs, les groupements des camps peulhs, les responsables des ONG, etc.). Ces derniers ont été choisis en fonction de leur responsabilité ou de leur connaissance des relations agriculteurs/éleveurs.

A cet effet, les personnes ressources interrogées sont présentées dans le tableau IV :

**Tableau IV: Personnes ressources interrogées**

<b>Catégories socioprofessionnelles</b>	<b>Informations recherchées</b>	<b>Effectif</b>
Maires de la zone d'études	Prise en compte de la prévention et de la gestion des conflits dans la planification de l'aménagement du territoire au niveau de chaque commune	03
Chefs des services techniques en charges de la planification et des domaines de chacune des communes	Prise en compte de la prévention et de la gestion des conflits dans la planification de l'aménagement du territoire au niveau de chaque commune	06
Président de l'EDP Pendjari et le SEP	Prise en compte de la prévention et de la gestion des conflits dans la planification de l'aménagement du territoire à l'échelle intercommunale	02
Responsables des organisation de la société civile	Perception des conflits, leur implication dans la prévention et la gestion des conflits et dans l'élaboration des différents documents de planification	03
Responsables peulh : un politico-administratif et l'autre en charge des questions de l'élevage par commune	Implication dans la prévention et la gestion des conflits ainsi que dans l'aménagement des infrastructures agro-pastorales	06
Peulh transhumants choisis à la volée	Perception, implication dans la prévention et la gestion des conflits	05
Responsables d'ONG	Activités en lien avec l'éducation/alphabétisation des Peulh, la transhumance transfrontalière ou la gestion des ressources naturelles (Potal men, GIZ, SNV, etc.)	04
CB, RDR et R/SCEPN des communes	Normes/réglémentations sectorielles et implication dans la prévention et la gestion des conflits	09

**Source** : Enquêtes de terrain, Novembre-décembre 2015

En somme, 38 personnes ressources et 174 chefs ménages ont été interrogés soit au total 212 personnes.

#### **1.4.2. Travaux de terrain**

Ils prennent en compte l'observation participante et les enquêtes socio-économiques.

##### **1.4.2.1. Observation directe**

Au cours de cette phase, il a été procédé à l'observation de l'univers matériel des personnes cibles. Ceci a permis de réaliser des illustrations photographiques et cartographiques et d'apprécier certains phénomènes.

En effet, l'observation participante qui consiste en une observation directe des réalités de terrain couplée à quelques questions de compréhension, a permis de confronter les pratiques avec les discours. Elle a, ainsi, permis de mieux appréhender les enjeux, les perceptions endogènes et les problèmes et difficultés auxquels sont confrontés les autorités.

##### **1.4.2.2. Enquêtes proprement dites**

L'enquête est une importante source d'informations dans le cadre de cette étude. Conscient que la qualité de toute étude dépend de la qualité des données qui y sont traitées, nous avons accordé une attention particulière à cette phase. Les données ont été collectées par l'administration d'un questionnaire aux différentes catégories d'acteurs identifiés précédemment. Le questionnaire a été adapté à chaque catégorie d'acteurs. En effet, le questionnaire est un outil qui joue un rôle capital dans le processus d'enquête, puisqu'il facilite une bonne collecte de l'information. Outre l'administration de questionnaire, d'autres entretiens / interviews ont été, aussi, réalisés afin de compléter les informations recueillies.

#### **1.4.3. Traitement des données**

Les questionnaires codifiés ont été remplis au cours de l'enquête puis dépouillés manuellement. Les données collectées ont été saisies à l'aide du tableur Excel, l'apurement de ces données grâce au logiciel CsPro 4.0 et le traitement des données à l'aide des logiciels statistiques SPSS 18.0 et Minitab 14 afin de tester leur significativité au seuil de 95 % soit une marge d'erreur de 5 %. Le test  $K^2$  a été utilisé pour tester des résultats obtenus afin de vérifier leur validité à la marge d'erreur de 5 %.

Le tableur Excel a été utilisé, afin de transformer certaines données en tableaux puis en graphiques.

Le taux de conversion d'une classe de végétation correspond au degré de transformation subie par cette classe de végétation, en se convertissant vers d'autres classes. C'est alors la quantité de changements observés au niveau d'une formation végétale entre deux dates  $t_0$  et  $t_1$ . Il permet ainsi de mesurer le degré de conversion d'une formation végétale en d'autres unités d'occupation du sol. Il s'obtient à partir de la matrice de transition suivant la formule (Arouna, 2012) :

$TC = (\sum ST - S_s) / (\sum ST)$ , avec TC le taux de conversion ;

ST les superficies des unités d'occupation du sol issues de la conversion d'une formation végétale et

$S_s$  la superficie de la même formation végétale demeurée stable à la date  $t_1$ .

L'approche cartographique a été réalisée par le logiciel Arc Gis.10.1. Ce logiciel a permis de réaliser les cartes des couloirs de transhumance. L'ensemble de ces cartes a été réalisé au laboratoire Lacarto de l'Université d'Abomey-Calvi.

## **CHAPITRE II**

### **CADRE GEOGRAPHIQUE DE L'ETUDE**

Ce chapitre présente les différents aspects du milieu physique et les caractéristiques de l'environnement humain à travers la dynamique intercommunale et la gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs dans les communes de Cobly, Matéri et Tanguiéta.

#### **2.1. Présentation du milieu biophysique**

##### **2.1.1. Situation géographique de la zone d'étude**

L'étude a été conduite dans les communes de Cobly, Matéri et Tanguiéta. Elles sont situées dans le département de l'Atacora à l'extrême Nord-Ouest du Bénin et plus précisément entre 10°40 et 11°20 latitude nord d'une part et d'autre part entre 1°20 et 2°0 longitude est comme l'indique la figure 2 ci-dessous.

Encore appelée «Pays de la Pendjari » en raison de sa proximité avec la Réserve de Biosphère de la Pendjari, la zone d'étude est limitée au Nord par la République du Burkina-Faso, au Sud par les communes de Boukombé et de Toucountouna, à l'Est par les communes de Kérou et de Kouandé et à l'Ouest par la République du Togo.

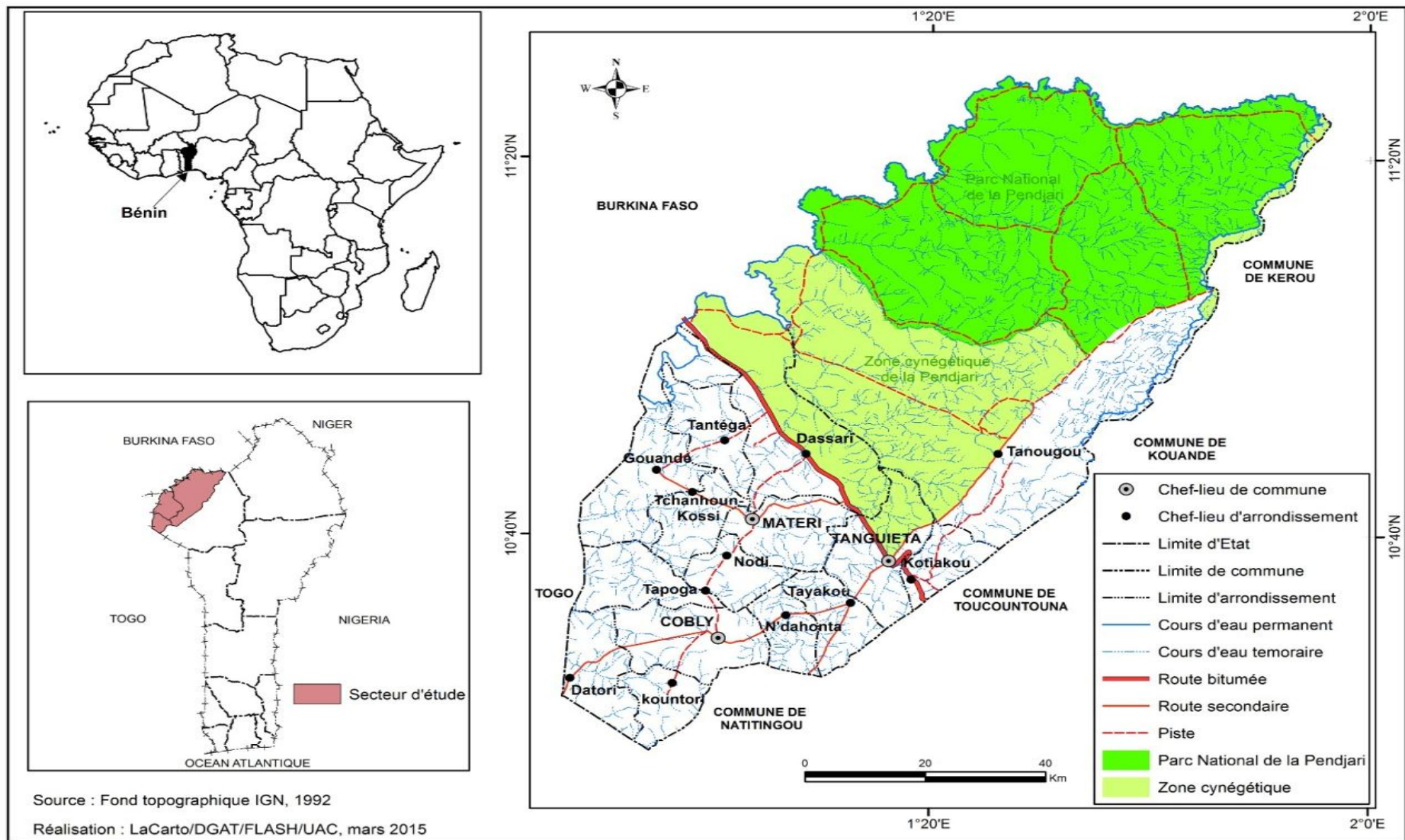
Ainsi, ce territoire fait partie des rares blocs territoriaux à avoir des frontières avec deux pays.

Cette position géographique de la zone d'étude fait d'elle une zone de transit et ou de transhumance des éleveurs transhumants en provenance des pays de l'hinterland.

La zone d'étude couvre une superficie totale de 8021 km<sup>2</sup> (MEHU, 2005) répartie entre les trois communes comme suit :

- Cobly : 11% ;
- Matéri : 26% et
- Tanguiéta : 68% dont une grande partie est couverte par le Parc National de la Pendjari.

La figure 2 suivante présente la situation géographique et administrative de la zone d'étude.

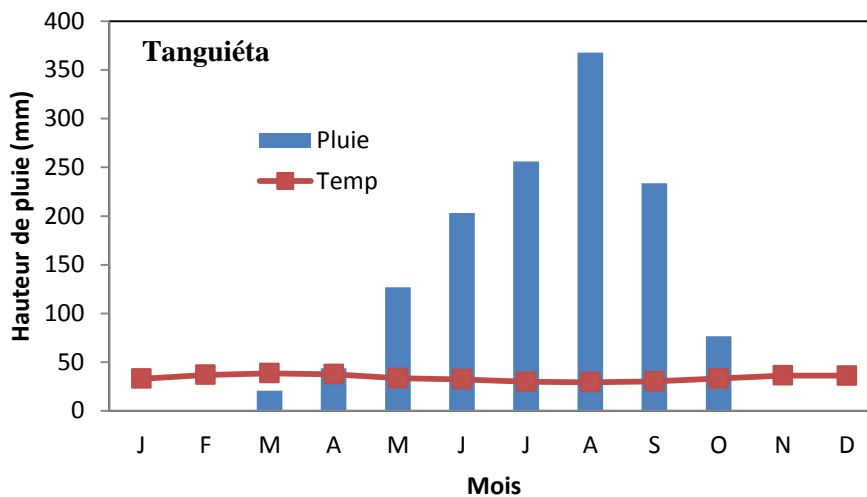


**Figure 2:** Situation géographique et administrative de la zone d'étude

## 2.1.2. Caractéristiques biophysiques

### 2.1.2.1. Climat

Le secteur d'étude jouit d'un climat de type soudanien avec un régime pluviométrique unimodal et deux saisons bien distinctes (Boko, 1988; Afouda, 1990; Houssou, 1998 ; Houndénou, 1999) (figure 3).



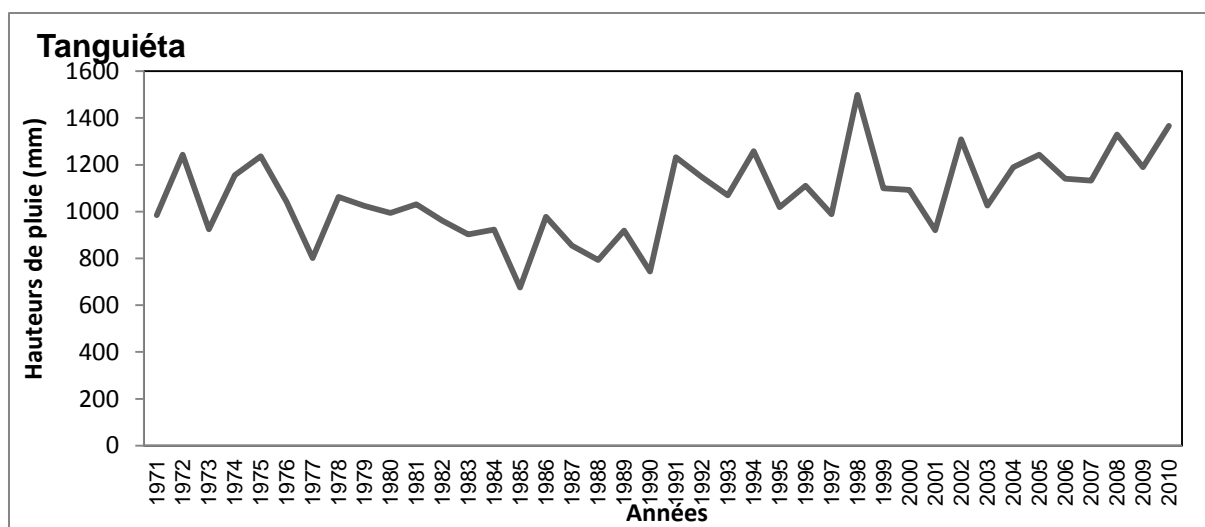
**Figure 3 :** Diagramme ombrothermique – Tanguiéta

**Source :** Traitement des données de l'ASECNA, 2015

La figure 3 montre que le secteur d'étude est caractérisé par deux saisons bien distinguées dans l'année : une saison sèche (de novembre à mars) et une saison pluvieuse d'avril à octobre. De plus, le milieu est marqué par un alizé continental sec venant du Sahara appelé harmattan (novembre à février) et par une période de forte période de chaleur. Les mois les plus pluvieux sont juillet et août. La normale des précipitations se situe entre 800 et 1300 mm par an avec des variations d'une année à une autre (cf. figure 4).

Selon Houssou (1998), le régime des précipitations influence celui des températures et de l'humidité.

L'analyse de la figure 3 fait ressortir que la température moyenne se situe autour de 25°C. Les fortes températures sont enregistrées entre janvier et mars et un fléchissement est observé de juillet à décembre (faible insolation, forte humidité du sol) (Kiansi, 2011).



**Figure 4 :** Variations pluviométriques dans la zone d'étude de 1971 à 2010

**Source :** ASECNA, 2015

La figure 4 montre que la zone d'étude a connu au cours de la période allant de 1971 à 2015 des variations pluviométriques enregistrées généralement en dessous de 1.400 mm avec une moyenne pluviométrique variant entre 1000 et 1200 mm. Par rapport à cette tranche, il est observé 4 pics en 1972, 1974, 1991 et 1998 et 4 baisses en 1977, 1985, 1990 et 2001.

Ces variations pluviométriques sont favorables à l'élevage. Cependant, la recrudescence des indicateurs du changement climatique et ses conséquences sur la végétation et les ressources hydriques fragilisent le bien être des éleveurs dans le secteur d'étude. Mieux, les changements climatiques vont augmenter la vulnérabilité à la dégradation des ressources fourragères, base de l'aliment du bétail, contrairement au niveau des agriculteurs qui connaîtront des difficultés pour protéger les actifs naturels et opérer des changements dans leurs systèmes de production (Woodfine, 2008).

### 2.1.2.2. Relief et hydrographie

Les communes de Cobly, Matéri et Tanguiéta présentent des reliefs fortement différenciés appartenant à deux unités morphologiques.

Selon PAP (1976), le relief du département de l'Atacora est constitué de deux unités morphologiques différenciées. La première unité morphologique est orientée nord-nord-est et sud-sud-ouest du département de l'Atacora. Elle a une altitude variant entre 400 à 640 mètres, voire plus. La deuxième unité morphologique est orientée sud-sud-est et nord-nord-ouest. Elle a une altitude qui varie entre 150 à 300 mètres.

La première unité morphologique, à laquelle appartiennent les communes de Cobly et de Tanguiéta, est très accidentée et caractérisée par les différents chaînons du massif atacorien. Quant à la deuxième unité morphologique moins accidentée, elle couvre, entre autres, la commune de Matéri. Cette situation morphologique réduit les emblavures agricoles (Ouorou Barrè, 2014).

Le secteur d'étude est un ensemble de pénéplaines de 150 à 250 m d'altitude au nord, rattaché au sud à un relief majeur dont l'altitude varie entre 400 à 513 mètres (Boko, 1988 ; Houssou, 1998 et Houndenou, 1999).

En somme, les communes de Cobly et de Tanguiéta présentent un relief plus accidenté que celui de la commune de Matéri. Au sud-est de la zone d'étude, se dresse la chaîne de l'Atacora avec des altitudes variant entre 200 m et 400 m et à l'ouest s'étend la pénéplaine du Gourma avec des altitudes variant entre 150 m et 250 m. On y rencontre des plateaux, des plaines, des monts et des bas-fonds cultivables.

Ce type de relief constitue en même temps une contrainte et un atout pour le développement des activités économiques (agriculture, élevage, tourisme, etc.). Du point de vue de la pratique du pastoralisme, ce relief constitue une contrainte pour les bouviers et leurs animaux qui migrent vers des régions dont le relief est peu accidenté.

Le réseau hydrographique est essentiellement constitué par la rivière Pendjari avec ses nombreux affluents dont le principal est Magou qui traverse les communes de Tanguiéta et de Matéri du sud au nord (KIANSI, 2011).

Ce réseau hydrographique constitue le second bassin versant du Nord-Bénin dont le cours d'eau le plus important est la rivière Pendjari. Cette rivière qui fait une boucle depuis l'est pour aboutir à la commune de Matéri à l'ouest traverse le parc au nord et constitue un élément intégrateur commun aux trois communes.

Le territoire est arrosé par plusieurs cours d'eau qui sont, pour la plupart, des affluents de la Pendjari. Il s'agit des cours d'eau Magou/Tiélé, Yatama, Yatibi, Podiéga sur la rive gauche, Sarga, Tikou sur la rive droite (CENAGREF, 2009). Au cours de la saison sèche, seule la rivière Yatama (alimentée par la cascade de Tanogou) a un écoulement permanent ; même la Pendjari tarit en plusieurs endroits (Agbossou et Okoundé, 2001). Les chutes de Tanguiéta et de Tanogou sont des points d'eau remarquables du territoire.

L'ensemble des cours d'eau sont souvent utilisés comme des sources d'abreuvement du bétail. Toutefois, l'accès à ces points d'eau peut être source de conflit avec d'autres acteurs.

### 2.1.2.3. Végétation

BARBAULT (2000) estime que la végétation est la structure par excellence des écosystèmes. La végétation du territoire de la Pendjari est faite d'une mosaïque de paysages écologiques comprenant des champs et des jachères, des savanes et galeries forestières ayant subi des transformations plus ou moins profondes du fait des actions anthropiques.

Les formations végétales caractéristiques du milieu d'étude sont constituées de végétation clairsemée faite de savanes arborées et arbustives, des champs et jachères, des plantations naturelles, de forêts galeries, etc. La caractéristique essentielle du secteur d'étude en matière de végétation demeure la Réserve de Biosphère de la Pendjari qui est à cheval sur les communes de Matéri et de Tanguiéta de part et d'autre de la rivière Magou.

Le complexe écologique de la Pendjari comporte donc une large part d'herbacées mais aussi de ligneux qui constituent, selon leur densité, des savanes arbustives ou boisées, les formations plus ou moins fermées que l'on peut qualifier de forêts claires sèches et souvent situées en lisière des rivières : ce sont les galeries forestières et les cordons rupicoles (KIANSI, 2011).

Selon Tchibozo (1981), et Tente (2005), les différentes formations comprennent les trois strates avec des essences variées. Il s'agit notamment de :

- la strate graminée: *Andropogon gayanus*, *Impérata cylindrica*, *Hyparrhenia*, *Kempferia acthiopica*, *Pennisetum* et les graminées hydrophiles ;
- la strate arbustive: *Terminalia glanscena*, *Acacia papaya*, *Gardenia ternifolia*, *Acacia maerostachia* et *Guiera senegalensis* ;
- la strate arborée: *Butyro spermumparkii* (karité), *Parkia biglobosa* (nééré), *Andansonia digitata* (baobab), *Borassus ethiopium* (rônier), *Khaya senegalensis* (caïlcédrat), *Mangifera indica* (manguier). On dénombre également quelques îlots de plantations communautaires ou privées tels que *Eucalyptus camaldulensis* ou *Eucalyptus citriodora* ou encore *Eucalyptus tereticornis* ou *Acacia auriculiformis*, *Tectona grandis* (teck), et *Anacardium occidentale* (anacardier).

Si pendant la saison pluvieuse, la végétation est luxuriante, variée et présente assez d'espèces fourragères pour l'alimentation des animaux, pendant la saison sèche et surtout au passage des

feux de végétation tardifs (décembre-janvier), la majorité des espèces perdent leurs feuilles et présentent un aspect de bois morts (PDC Matéri, 2010).

L'abondance des espèces herbacées comme ligneuses constituent la base de l'alimentation du bétail pour l'éleveur. Les arbres et arbustes des zones boisées sont une importante source de pâture pour les animaux. Le fourrage aérien constitue la base nutritionnelle du bétail car l'éleveurs procède par émondage des *pterocarpus erinaceus* car le fourrage herbacé fait défaut pendant la saison sèche.

#### **2.1.2.4. Sols**

##### **2.1.2.4.1. Types de sols du secteur d'étude**

Le sol constitue le support de base pour le bétail dans le secteur d'étude. Quatre types de sols ont été distingués. Il s'agit des sols minéraux bruts, des sols peu évolués à tendance ferrugineux, des sols lessivés à concrétion et les sols lessivés indurés et des sols hydromorphes.

Les sols minéraux bruts sont caractérisés par une absence presque totale d'évolution pédologique et sont incultes. Ces sols se rencontrent sur les quartzites et les micaschistes de la chaîne de l'Atacora (IDIETTI, 2012).

Les sols peu évolués à tendance ferrugineux occupent une étendue appréciable de la superficie du territoire et sont favorables à la culture d'igname, du maïs, du mil et du coton.

Les sols lessivés à concrétion et les sols lessivés indurés sont caractéristiques de la plaine du Gourma et sont modérément aptes à la culture de la plupart des spéculations agricoles. On distingue les sols concrétionnés sur schiste en plaquettes à Cobly et Matéri et les sols concrétionnés sur schistes quartzeux sur le territoire de Tanguiéta.

Les sols hydromorphes se rencontrant dans les bas-fonds à matériaux alluviaux finement sableux inondables en saison de pluies ; ils sont riches en éléments chimiques. Les sols hydromorphes comportent deux sous-groupes à savoir les sols hydromorphes sur micaschistes et les sols hydromorphes sur schistes en plaquettes jeunes. Bien que aptes à la plupart des spéculations, les sols hydromorphes sont généralement utilisés pour la culture du riz.

La diversité des types de sols permet d'avoir une grande diversité de cultures et d'assurer un bon niveau de production. La figure 5 présente les différents types de sols du secteur d'étude.

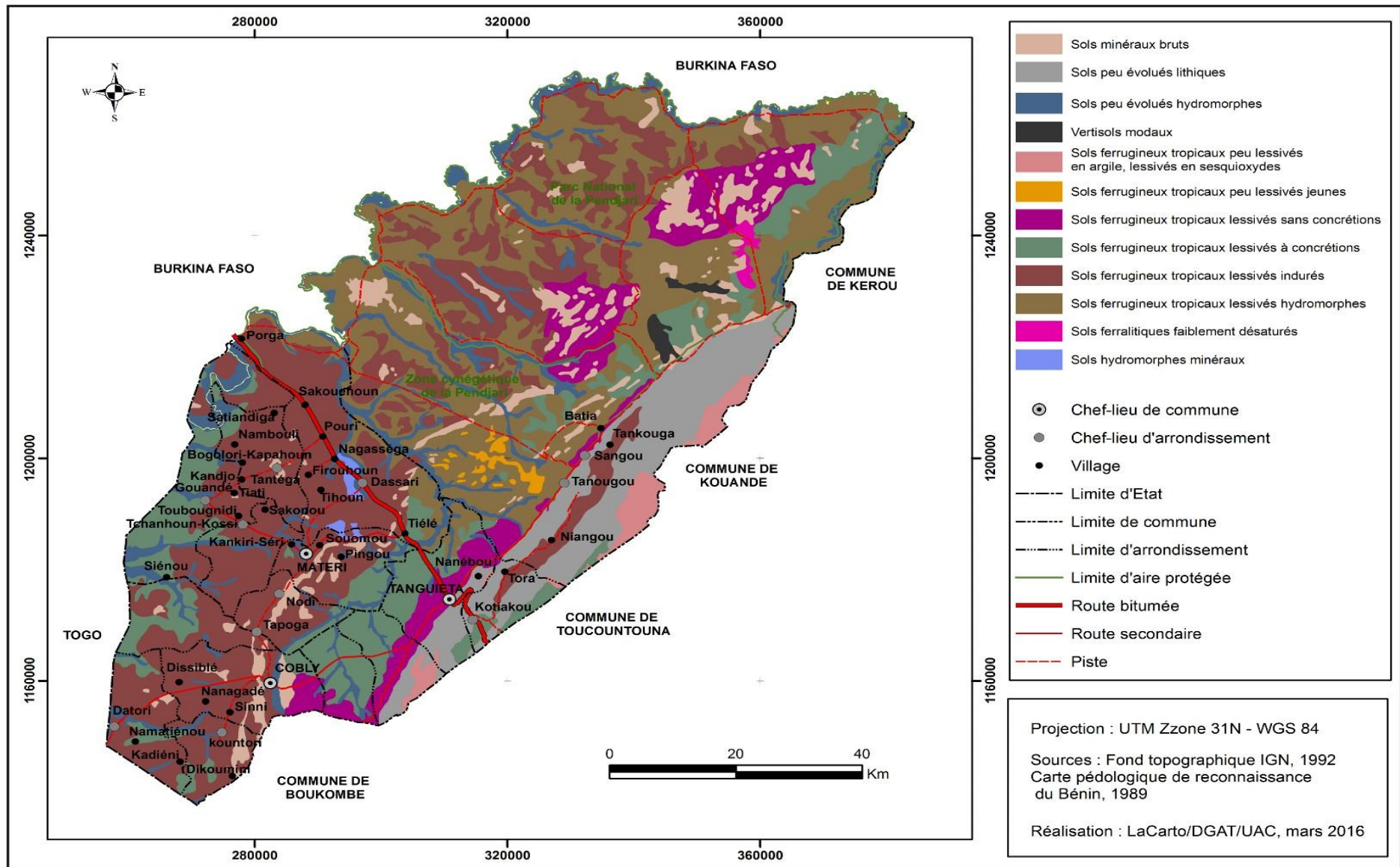


Figure 5 : Types de sols du secteur d'étude

#### **2.1.2.4.2. Analyse diachronique de l'occupation des terres dans les communes de Cobly, Materi et Tanguiéta entre 1995 et 2013**

##### **➤ Analyse des cartes d'occupation des terres**

Dans le but d'apprécier la gestion de l'espace du milieu d'étude, il a été réalisé les cartes d'occupation du sol en 1995 et en 2013.

Les figures 6 et 7 suivantes présentent lesdites cartes.

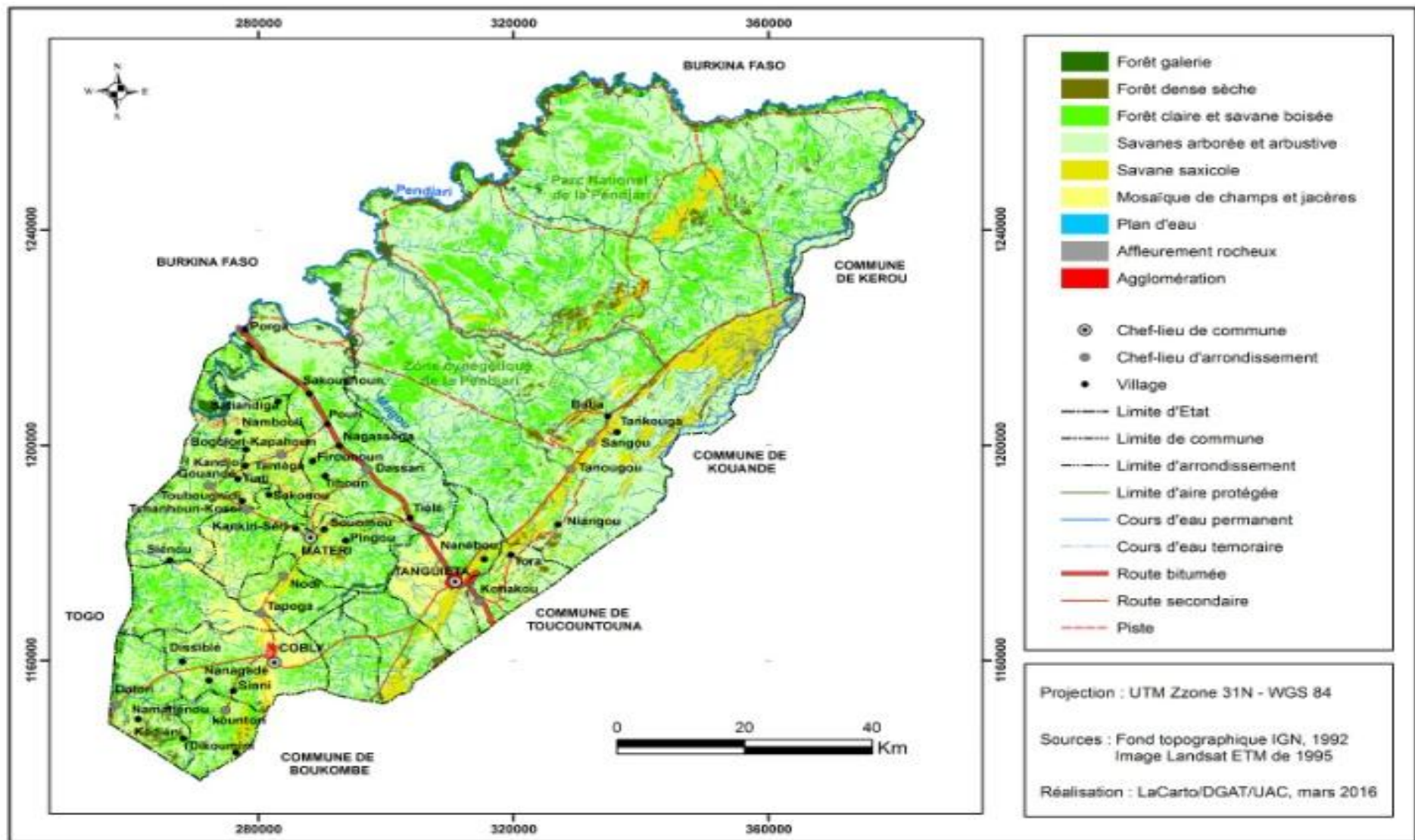


Figure 6 : Occupation des terres en 1995

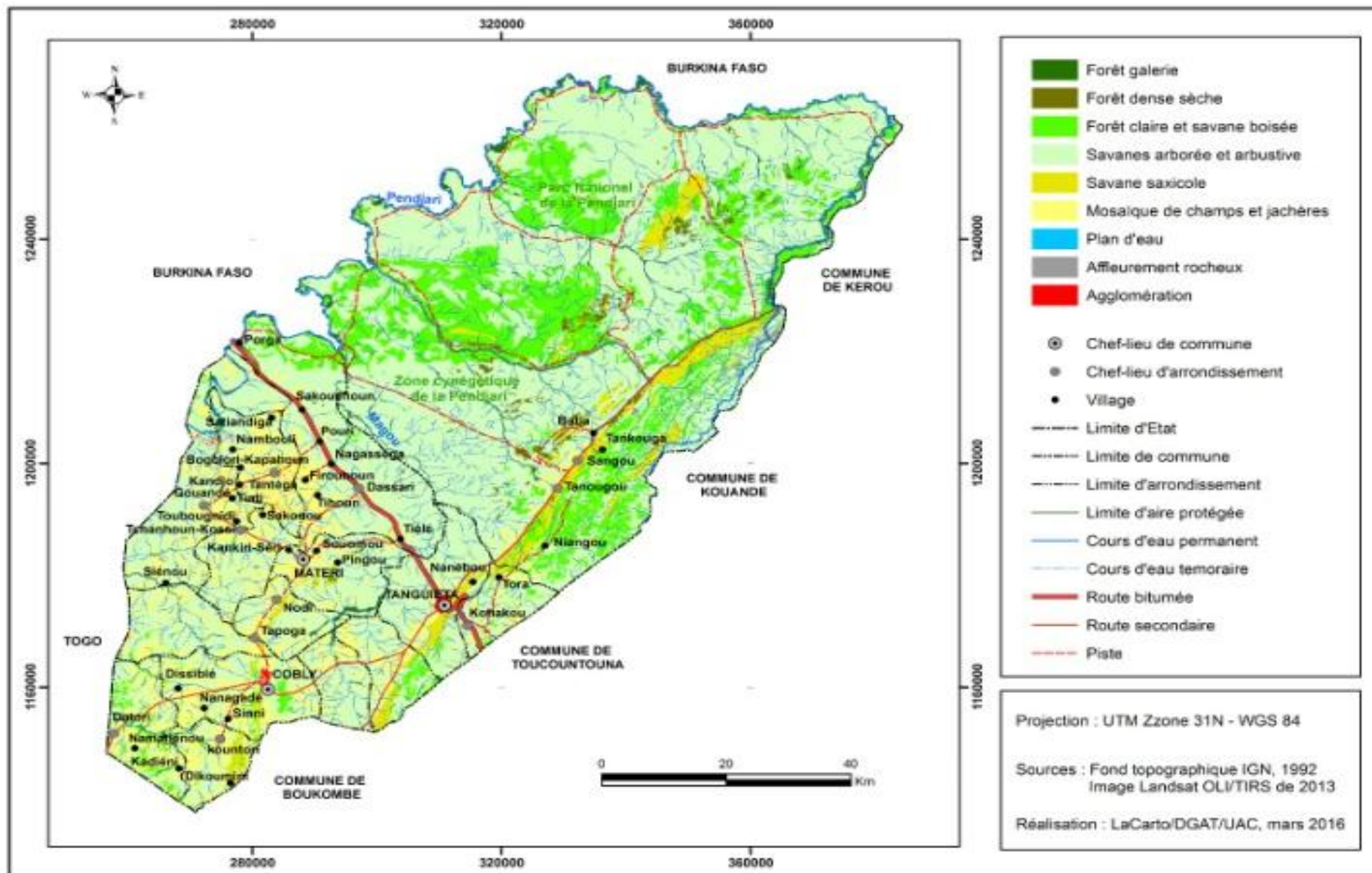


Figure 7 : Occupation des terres en 2013

Les cartes d'occupation des terres (figures 5 et 6) réalisées à partir des images Landsat TM de 1995 et Landsat ETM+ de 2013 révèlent que la végétation est composée de forêt galerie, de forêt dense sèche, de forêt claire et savane boisée, de savane arborée et arbustive, de savane saxicole et une mosaïque de champs et jachères. Le réseau hydrographique est composé de plans d'eau, et le relief des affleurements rocheux et des agglomérations. Ces cartes ressortent également une dynamique d'occupation des terres entre 1995 et 2013.

#### ➤ Analyse quantitative comparative

Le tableau V suivant présente le bilan des superficies des unités d'occupation de 1995 et 2013.

**Tableau V** : Bilan des superficies des unités d'occupation (1995-2013)

Unités d'occupation du sol	1995		2013		Bilan (%)
	S (km <sup>2</sup> )	P (%)	S (km <sup>2</sup> )	P (%)	
<b>Forêt galerie</b>	369,64	4,51	172,17	2,10	-2,41
<b>Forêt dense sèche</b>	161,63	1,97	94,48	1,15	-0,82
<b>Forêt claire et savane boisée</b>	2284,90	27,86	1314,16	16,03	-11,84
<b>Savanes arborée et arbustive</b>	4236,28	51,66	5266,11	64,22	12,56
<b>Savane saxicole</b>	397,93	4,85	291,25	3,55	-1,30
<b>Mosaïque de champs et jachères</b>	690,38	8,42	995,13	12,14	3,72
<b>Plans d'eau</b>	4,56	0,06	4,56	0,06	0,00
<b>Affleurement rocheux</b>	24,46	0,30	26,46	0,32	0,02
<b>Agglomérations</b>	30,21	0,37	35,67	0,44	0,07
<b>Total</b>	8200	100	8200	100	

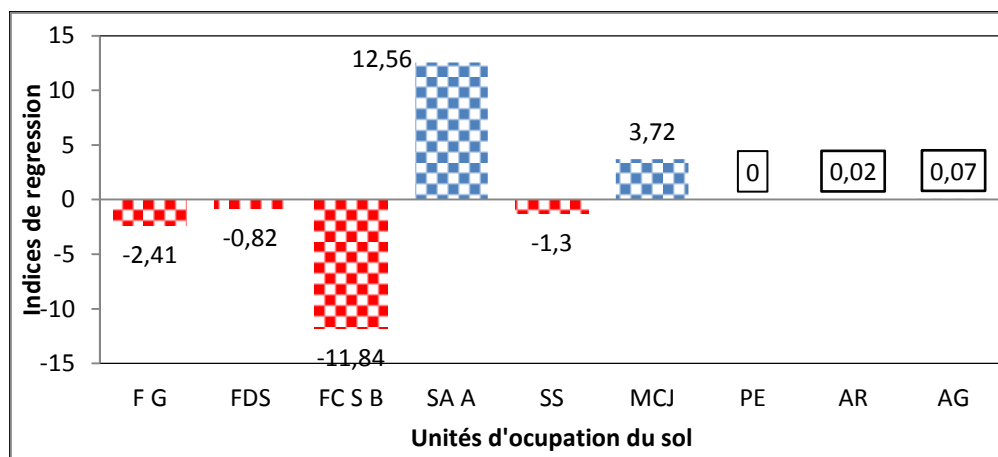
**Source** : Interprétation des images Landsat TM de 1995 et Landsat ETM+ de 2013

L'examen du tableau V montre que les savanes arborées et arbustives occupent 4236,28 km<sup>2</sup> soit 51,66 % de la superficie totale et se retrouvaient un peu partout dans les trois communes. Les forêts claires et savanes boisées occupent 2284,90 km<sup>2</sup> soit 27,86 % de la population totale. Les mosaïques de champs et jachères occupent 690,38 km<sup>2</sup> soit 8,42 % de la superficie totale. Les forêts galeries occupent 369,64 km<sup>2</sup> soit 4,51 %. Les forêts denses sèches occupent 161,63 km<sup>2</sup> ; la savane saxicole 397,93 km<sup>2</sup> soit 4,85 % ; les plans d'eau (4,56) km<sup>2</sup> ; les affleurements rocheux (24,46) km<sup>2</sup> et les agglomérations (30,21) km<sup>2</sup> soit 0,37 % de la superficie totale.

En 2013, les forêts galeries n'ont occupé que 172,17 km<sup>2</sup> soit 2,10 %, une baisse de 2,41 % par rapport à 1995. Ensuite les forêts denses sèches occupent 94,48 km<sup>2</sup> (1,15 %) soit une

baisse de 0,82 % par rapport à 1995. Les forêts claires et savanes boisées occupent 1314,16 km<sup>2</sup> (16,03 %). Soit une baisse de 11,84 % par rapport à 1995. Quant aux savanes arborées et arbustives, elles occupent 5266,11 km<sup>2</sup> soit une augmentation de 12,56 % par rapport à 1995 ; la savane saxicole (291,25) km<sup>2</sup> soit une baisse de 1,30 % ; les mosaïques de champs et jachères occupent 995,13 km<sup>2</sup> soit une augmentation de 3,72 % en 2013. Pendant ce temps, les affleurements rocheux 26,46 km<sup>2</sup> (0,32 %) soit une augmentation de 0,02 % en 2013 et les agglomérations 35,61 km<sup>2</sup> soit une augmentation de 0,07 % en 2013; alors que les superficies des plans d'eau sont restées statiques.

Il importe de constater qu'entre 1995 et 2013, la plupart des unités d'occupation du sol ont connu une modification de leur superficie sauf les plans d'eau (figure 8).



**Figure 8 : Indices d'occupation 1995 – 2013 dans le secteur**

**Source :** Traitement de données, 2015

L'examen de la figure 8 montre que les forêts galeries (-2,41), les forêts denses sèches (-0.82) Forêt claire et savane boisée (-11.84) et Savane saxicole (-1.3) ont connue une forte regression dans le secteur d'étude tandis que la savane arborée et arbustive (12,56), la mosaïque de champs et de jachères (3,72), les agglomérations (0,07) et les affleurements rocheux (0,02) ont connu une augmentation substantielle. Il ressort de l'étude comparée des occupations du sol de 1995 et 2013, qu'il y a une forte régression des forêts galeries, des forêts denses sèches, des forêts claires et savanes boisées, des savanes saxicoles au profit des savanes arbustives et arborées, de la mosaïque de champs et jachères, des affleurement rocheux et agglomérations qui ont connu une augmentation de leur superficie. Ce fait se justifie par une forte croissance démographique qui induit des besoins importants à satisfaire et une pression de plus en plus accrue sur les ressources naturelles.

## **2.2.Déterminants humains et socio-économiques**

### **2.2.1. Origines du peuplement et données démographiques**

#### **2.2.1.1. Origines du peuplement**

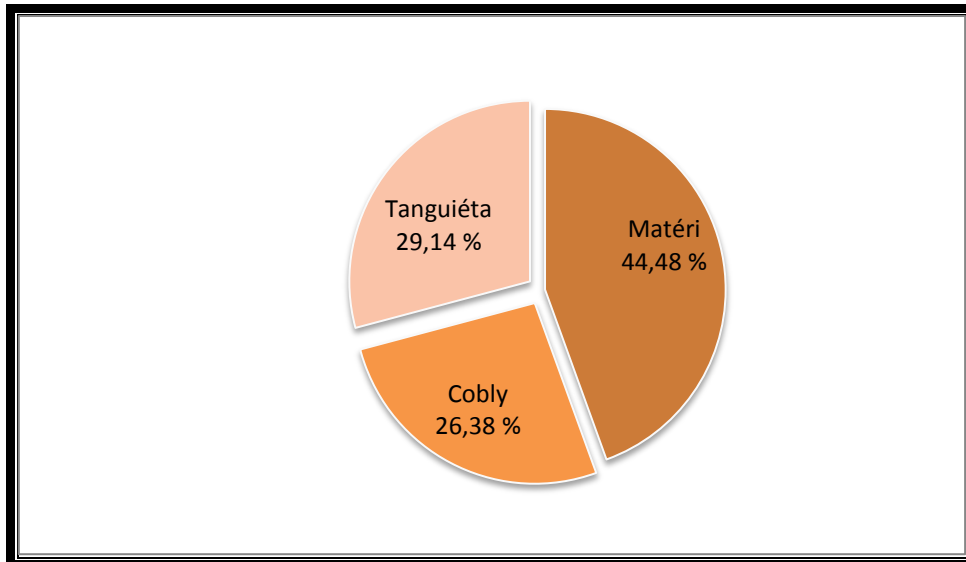
Selon la classification faite par le CENALA (1989), les principaux groupes socio-culturels de la Pendjari sont les *Waama*, les *Bètamaribè*, les *Gulmacéba*, les *Biéliba* ou *Berba*, les *M'bèlimè* ou *Yindé*, les *Natémba*, les *Fulbé* ou *Peulh*, les *Zerma*, les *Dendi*, les *Boulba*, les *Mooré*, les *Baatombu* ou *Bariba*. Selon Capo (2002), cité par TCHITCHI et *al.*, (2009) le biali, le waama, le ditammari, le yom, le nateni, le lokpa, le gurma, le kabiye, le lamba, le biyobe, le mbelibe, le bulba, le baatonum sont toutes les langues gur du phylum niger-congo.

Les origines de ces groupes socio-culturels de la zone d'étude, quoi que mal connues, sont communes même si les itinéraires d'immigration ne sont pas identiques. En ce qui concerne la mise en place des peuples de l'Atacora des hypothèses ont pu être établies et des conclusions acceptables proposées. Ainsi, l'unanimité paraît désormais acquise sur la probabilité d'une provenance occidentale de la majeure partie des populations de la chaîne de l'Atacora. Ce lieu de provenance est souvent identifié aux plaines de l'Oti et du Gourma, c'est-à-dire le Nord-Togo et le Sud-est du Burkina Faso (N'DAH, 2009). Selon cette hypothèse, la mise en place des populations de l'Atacora est le résultat d'un mouvement de groupes humains venus de l'Ouest à la suite de mutations socio-politiques survenues dans le Gourma. Ces mutations sont nombreuses et échelonnées dans le temps. D'après TIANDO (1996), les mutations sont dues essentiellement aux incursions Sonraï dans le Gourma, à la formation des Etats Mamprusi, Dagomba, Mossi, Gourmantché et aux crises de palais de ces entités politiques.

Les groupes socioculturels du secteur d'étude sont en majorité les agriculteurs. Ils pratiquent, par eux-mêmes, l'élevage de la volaille et des petits ruminants. Les bovins sont en général confiés aux bouviers peulh qui assurent la garde de ceux-ci suivant des clauses tacites. A l'origine, expression d'une relation de confiance réciproque entre les paysans et les bouviers, elle est de plus en plus sujet à des conflits. Il importe de penser cette forme de collaboration complémentaire entre ces différents groupes.

#### **2.2.1.2. Données démographiques**

La population totale de la zone d'étude est de 256.236 habitants. La commune de Matéri est la commune la plus peuplée avec 44,48 % suivie de la commune de Tanguiéta 29,14 % et enfin la commune de Coby avec 26,38 % (INSAE, 2015) (cf. figure 9).



**Figure 9** : Répartition de la population par commune dans le secteur d'étude

**Source** : Traitement des données de l'INSAE, 2015

Cette disparité de la population conjuguée avec celle des superficies conduit logiquement à une variation des densités de population. Le ratio population sur superficie donne une densité moyenne de 38 habitants/km<sup>2</sup>. La commune de Cobly a la plus forte densité de population avec 55 habitants/km<sup>2</sup>. La plus faible densité est enregistrée dans la commune de Tanguiéta avec 10 habitants/km<sup>2</sup>. La densité de la commune de Matéri est légèrement supérieure à la moyenne du territoire soit 38 habitants/km<sup>2</sup>. Il convient de relativiser la densité des communes de Matéri et surtout celle de Tanguiéta dont une grande partie du territoire est occupée par le PNP. Cette densité humaine de la zone d'étude quoique très inférieure à la moyenne nationale soit 87, 2 hbts/ km<sup>2</sup> (INSAE, 2015), elle est synonyme de pression sur les ressources naturelles en général et sur les terres agricoles insuffisantes par endroit et très pauvres. La récurrence, ces dix dernières années, des conflits fonciers entre agriculteurs et ceux entre agriculteurs et éleveurs témoigne de cette pression.

Cette population est constituée en majorité de 51,28 % de femmes qui n'ont malheureusement pas les mêmes chances d'accès aux facteurs de production telle que la terre.

## **2.2.2. Activités économiques**

### **2.2.2.1. Agriculture**

L'agriculture est la principale activité économique de la Pendjari. Plus de 60 % du revenu des ménages sont issus de l'activité agricole (PAVILAV, 2016). La population agricole est globalement de 92,5 % de la population totale des trois communes (EDP-Pendjari, 2011).

Ces trois communes ont une vocation agricole de production vivrière surtout céréalière (maïs, riz, sorgho, mil), une forte tendance à la culture de légumineuses (niébé, voandzou et arachide) et à l'igname (cultivée dans presque toutes les exploitations agricoles). La photo 4 montre les producteurs du riz dans une rizière à Matéri.

Le maraîchage reste encore à l'étape embryonnaire malgré une demande de la population en saison sèche.

Le coton est cultivé comme culture de rente. Il s'organise autour du riz et du maïs une sorte de filière à travers la vente groupée de ces produits sous forme de semences et la création des coopératives fédérées en faîtières.

C'est une agriculture itinérante sur brûlis qui nécessite davantage d'espaces avec la production cotonnière et la croissance démographique. Selon OUOROU (2014), la croissance démographique conduit à une demande de terres cultivables. C'est une agriculture essentiellement pluviale c'est-à-dire calquée sur le calendrier saisonnier des pluies (IDIETI, 2012). Les pratiques agricoles restent encore traditionnelles (agriculture itinérante sur brûlis, défrichages incontrôlés, élevage extensif, etc.) (CARDER Atacora – Donga, 2005).



**Photo 4:** Producteurs de riz dans une rizière à Matéri

**Prise de vue :** Kiansi, Décembre 2015

La photo 4 montre les riziculteurs qui récoltent le riz avec la présence remarquable des femmes en avant-plan.

Mais depuis quelques décennies on assiste à l'augmentation des emblavures au mépris des parcours de pâturage. Cette extension des superficies est négativement perçue par les éleveurs car considérée comme source de disparition des formations végétales et d'empiètement de leur zone de pâturage.

#### **2.2.2.2. Elevage**

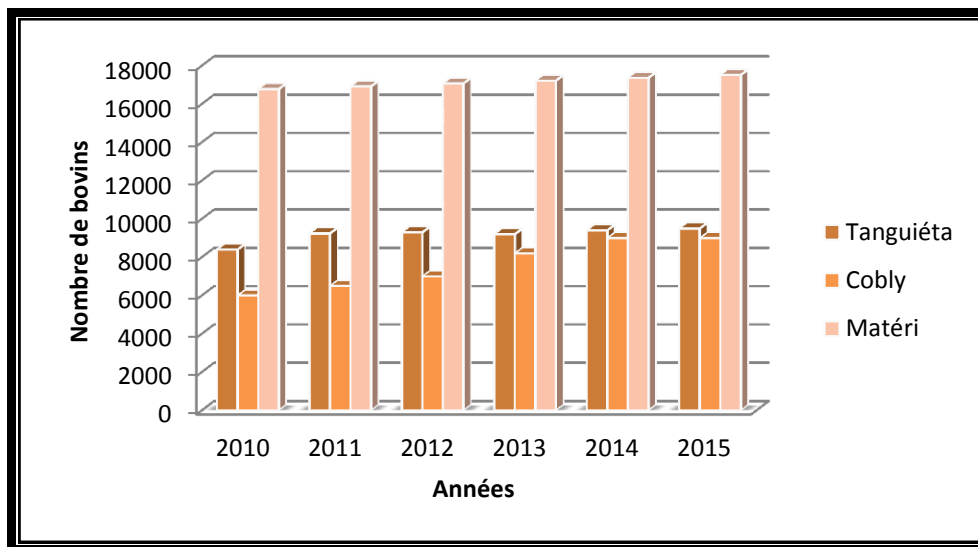
L'élevage est la seconde activité économique de la population des trois communes. Il est pratiqué par la plupart des ménages de la zone d'étude et constitue une seconde source de revenus.

L'élevage se pratique par les agriculteurs et les éleveurs (locaux et étrangers) suivant deux modes : les bovins sont généralement confiés aux peulh, tandis que les autres espèces sont élevées par les propriétaires eux-mêmes (PDC Matéri, 2010). C'est un élevage traditionnel où les bovins confiés pour la plupart aux éleveurs peulh sont soumis à des déplacements sur de très longues distances, surtout en saison sèche, à la recherche du pâturage et de points d'eau naturels (CARDER Atacora – Donga, 2005). La position géographique du secteur (couloir de transition entre le sahel et le tropical humide) est très favorable à l'élevage (KIANSI, 2011).

Il est encore extensif, domestique et est marqué par de fréquentes épizooties. Les soins aux animaux se limitent en général aux bovins.

Le caractère extensif de l'agriculture et de l'élevage ainsi que le système de la transhumance des bovins entraînent souvent des conflits sanglants entre agriculteurs et éleveurs (EDP-Pendjari, 2011).

Le cheptel bovin paraît important comme le témoigne la figure 10 suivante relative au nombre de bovins par commune de 2010 à 2015.



**Figure 10 :** Nombre de bovins par commune de 2010 à 2015  
**Source :** Secteurs d'élevage des trois communes, 2015.

De l'examen de la figure 10, il ressort que la commune de Matéri a enregistré le plus grand nombre de bovins chaque année, de 2010 à 2015. Elle est suivie de Tanguiéta et enfin de Cobly. D'une année à une autre, on note globalement une tendance croissante de l'effectif au niveau de chaque commune, ce qui témoigne de l'ampleur que prend cette activité dans la zone d'étude et des besoins de plus en plus accrus sur les ressources naturelles.

Les effectifs de bovins témoignent de l'importance de l'élevage dans le secteur d'étude. A cet effectif, s'ajoute celui des transhumants qui séjournent pendant la saison sèche en provenance du Burkina-Faso à la recherche de pâture. La cohabitation entre agriculteurs, peulh résidents et peulh transhumants n'est pas souvent facile, car après un acte de destruction des champs, chaque partie se refuse d'être le responsable de l'acte.

### **2.2.2.3. Chasse et pêche**

La chasse est une activité traditionnelle des populations de la Pendjari. Elle est menée en saison morte après les récoltes. On distingue la chasse à la battue pour le petit gibier et la grande chasse non autorisée dite " braconnage " qui peut être collective ou individuelle (KIANSI, 2011). Elle procure une quantité non négligeable en protéines animales et génère des revenus occasionnels, surtout aux jeunes en quête "d'argent liquide" (IDIETI, 2012).

La pêche se pratique essentiellement dans la rivière Pendjari située en grande partie dans la Réserve de Biosphère de la Pendjari. Confrontée parfois à l'usage d'équipements prohibés et avec empoisonnement partiel, la pêche contribue à l'alimentation des ménages ainsi qu'à leurs revenus.

Cette pratique de pêche par empoisonnement des cours d'eau est incompatible avec la pratique de l'élevage car elle porte atteinte à la santé des animaux.

Le traitement et l'analyse des données ont permis d'obtenir des résultats qui sont présentés et discutés dans les chapitres III et IV.

## CHAPITRE III

### RESULTATS

#### 3.1. Caractérisation des acteurs et mode de faire valoir des terres

##### 3.1.1. Types d'acteurs

- Selon le type d'activité exercée

Selon le type d'activité exercée, les différents types d'acteurs enquêtés dans le cadre de la présente étude sont présentés dans le tableau VI.

**Tableau VI :** Types d'acteurs selon les communes.

Communes	Agriculteurs		Eleveurs résidents		Eleveurs transhumants		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Cobly	25	14,40	32	18,40	00	0,00	57	32,80
Matéri	29	16,70	27	15,50	05	2,90	61	35,10
Tanguiéta	29	16,70	23	13,20	04	2,30	56	32,20
Total	83	47,70	82	47,1	09	5,20	174	100

**Source :** Enquêtes de terrain, décembre 2015

De ce tableau, il ressort que la population du milieu d'étude, dans son ensemble et quelle que soit la commune, est majoritairement composée d'agriculteurs et d'éleveurs résidents. Les éleveurs transhumants ne représentent qu'environ 5 % de la population totale et sont absents dans la commune de Cobly. Cette situation s'explique par le fait que la transhumance est interdite au cours de la période d'enquête.

#### 4. Selon le sexe et le groupe socio-culturel

La catégorisation des acteurs selon le sexe et l'ethnie a été effectuée à travers le tableau VI suivant.

**Tableau IVII** : Répartition par sexes et par groupe socio-culturel des acteurs

	Fréquence (%)			
	Agriculteurs	Éleveurs résidents	Éleveurs transhumants	Ensemble
<b>Sexe</b>				
Hommes	96,39	100	100	98,80
Femmes	3,61	0,00	0,00	1,20
<b>Groupe socio-culturel</b>				
Gourmantche	7,20	0,00	11,10	3,45
Waama	8,40	0,00	0,00	4,00
Berba	47,00	0,00	0,00	22,41
Peulh	0,00	100,00	88,90	51,70
N'berlimè	21,70	0,00	0,00	10,94
Natimba	6,00	0,00	0,00	2,90
Ganganba	8,40	0,00	0,00	4,00
Mossi	1,20	0,00	0,00	0,60

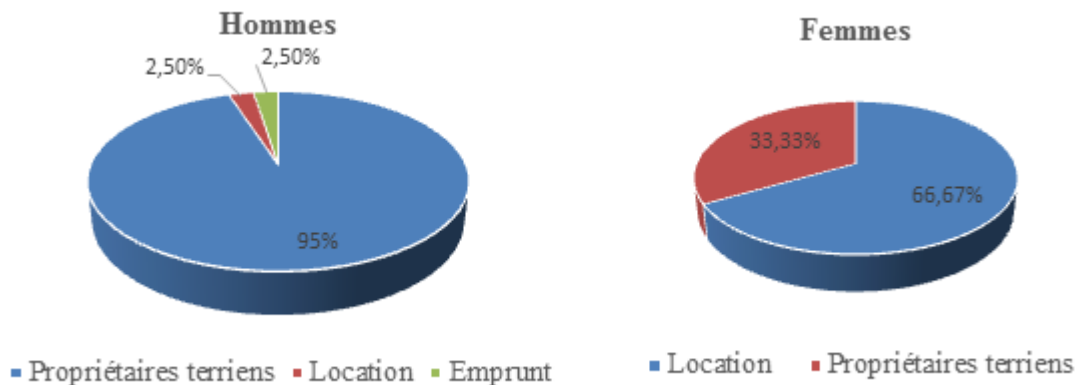
**Source** : Enquêtes de terrain, décembre 2015

De ce tableau, il ressort que la population étudiée est composée d'environ 98 % d'hommes ; les éleveurs résidents et transhumants sont tous des hommes. Ces activités sont donc exercées uniquement par des hommes dans ces trois communes du fait de leur complexité. Notons toutefois, qu'environ 4 % des agriculteurs sont des femmes.

Il faut aussi remarquer que les éleveurs résidents sont tous des Peulhs. Les éleveurs transhumants quant à eux, sont principalement aussi des Peulhs mais 11 % environ sont des Gourmantchés. Au sein des agriculteurs, on note une diversité ethnique remarquable avec 7 groupes socio-culturels dont les Berba, les N'berlimè, les Natimba, les Waama, les Gourmantché, les Ganganba et les Mossi. Cette diversité ethnique s'explique par le fait que les ethnies dépendent significativement des communes (Khi deux de Pearson = 54,419 ; DDL = 3 ; Prob= 0,000).

### 3.1.2. Mode de faire valoir des terres

La figure 9 suivante présente les modes de faire valoir en fonction du sexe.



**Figure 11** : Modes de faire valoir des terres par des agriculteurs

**Source** : Enquêtes de terrain, décembre 2015

De l'examen de la figure 11, il ressort qu'en considérant les femmes agricultrices (environ 4 % de la population d'agriculteurs ; cf. tableau VI ci-dessus), 66,67 % ont accès à la terre par location et le reste est propriétaire terrien. Quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) des hommes agriculteurs sont des propriétaires terriens, 2,5% ont accès à la terre par emprunt et le reste par location. On peut donc en déduire que l'agriculture est une activité majoritairement exercée par des hommes dans ces trois communes, du fait que les hommes ont plus facilement accès à la terre.

## 3.2. Causes de la transhumance, types et sources de conflits

### 3.2.1. Causes de la transhumance

Le tableau VIII indique quatre (04) raisons fondamentales pouvant expliquer les causes de la transhumance des troupeaux.

**Tableau VII** : Résultats du test de Khi-2 effectué sur les raisons motivant la transhumance

Raisons	Agriculteurs	Éleveurs résidents	Éleveurs transhumants	Total
Recherche de pâturage	80	77	9	166
Recherche de point d'eau	83	78	9	170
Recherche de sécurité	06	28	1	35
Éléments de socialisation	02	17	1	20
Total	171	200	20	391
Khi-2 = 24,849		DDL = 6		Prob = 0,000

**Source** : Enquêtes de terrain, Décembre 2015

De ce tableau, il ressort que les raisons fondamentales susceptibles d'expliquer les causes de la transhumance des troupeaux dépendent significativement des types d'acteurs (Khi deux de Pearson = 24,849 ; DDL = 6 ; Prob = 0,000). Ces raisons sont : la recherche de pâturage, la recherche de point d'eau, la recherche de sécurité et les éléments de socialisation. Tous les acteurs jugent la recherche de pâturage et la recherche de point d'eau comme les raisons primordiales. Ainsi, il s'ensuit que la transhumance n'est observée dans le nord Bénin qu'en saison sèche. Par ailleurs, on constate que les agriculteurs et les deux catégories d'éleveurs n'ont pas totalement les mêmes perceptions sur ces raisons. Cet écart entre les perceptions de ces deux groupes d'acteurs pourrait être une source de conflit.

### 3.2.2. Types de conflits

Les types de conflits évoqués par les acteurs enquêtés sont présentés dans le tableau IX.

**Tableau IX :** Résultats du test de Khi-2 effectué sur la connaissance des types de conflit par les différents acteurs

Types de conflits	Fréquences de citations (%)		
	Agriculteurs	Eleveurs residents	Eleveurs transhumants
Eleveurs Transhumants vs Agriculteurs	46,78	29,06	42,86
Eleveurs Transhumants vs Eleveurs résidents	5,85	21,68	4,76
Eleveurs résidents vs Agriculteurs	46,20	34,98	42,86
Eleveurs transhumants vs administration publique	1,17	14,28	9,52
Total	100	100	100

**Source :** Enquêtes de terrain, Décembre 2015

Quatre types de conflits ont été répertoriés. Les agriculteurs et les éleveurs transhumants ont principalement cité les conflits « Eleveurs Transhumants et Agriculteurs » et « Eleveurs résidents, Agriculteurs ». Les éleveurs résidents ont relativement fait cas des quatre types de conflits. Il est donc aisé de constater que chaque type d'acteurs a plus connaissance des types de conflits auxquels il est souvent confronté.

### 3.2.3. Sources des différents conflits

#### ➤ Eleveurs Transhumants vs Agriculteurs

Le tableau X présente les sources des conflits Eleveurs Transhumants vs Agriculteurs énumérées par les différents acteurs.

**Tableau X** : Résultats du test de Khi-2 effectué sur les sources des conflits « Eleveurs Transhumants vs Agriculteurs »

Sources	Agriculteurs	Eleveurs résidents	Eleveurs transhumants	Total
Occupation des couloirs de passage et des aires de repos	45	44	2	91
Extension des champs sur les aires de pâtures	74	70	09	153
Destruction des cultures et/ou des récoltes	73	77	08	158
Khi-2 = 2,011		DDL = 4		Prob = 0,734

**Source** : Enquêtes de terrain, Décembre 2015

Ce tableau indique que les sources de conflits entre transhumants et agriculteurs ne sont pas différemment perçues par ces acteurs (Prob = 0,734). Ces sources sont : l'occupation des couloirs de passage et de repos, l'extension des champs sur les aires de pâtures et la destruction des cultures et/ou des récoltes.

Lors de la phase de terrain, les échanges d'avec les différents acteurs ont révélé que l'occupation des couloirs de passage et des aires de pâtures est liée au manque de terres cultivables, à la fertilité des terres de ces couloirs, au chantage de certains présumés propriétaires terriens, à la politisation des actions communautaires et au déficit de l'autorité locale. Certains champs installés dans les zones réservées aux activités de l'élevage pourraient être qualifiés de "champs pièges" dont la finalité est d'amener les éleveurs à conduire, malgré eux, leurs troupeaux dans ceux-ci.

Quant à la destruction des cultures, elle résulte de l'occupation des aménagements pastoraux, de la non continuité des aménagements en passant d'un territoire à un autre, du non balisage de ces aménagements, de la mauvaise foi de certains éleveurs qui conduisent sciemment leurs animaux dans les champs, de la pratique du pâturage nocturne et accessoirement du jeune âge de certains peulh qui n'arrivent pas à canaliser les animaux hors des champs.

➤ **Eleveurs Transhumants vs Eleveurs résidents**

Le tableau XI suivant présente les sources des conflits Eleveurs Transhumants vs Agriculteurs énumérés par les différents acteurs. **Tableau XI : Résultats du test de Khi-2** effectué sur les sources des conflits « Eleveurs Transhumants vs Eleveurs résidents »

Sources	Agriculteurs	Eleveurs résidents	Eleveurs transhumants	Total
Concentration des troupeaux autour des points d'eau et des pâturages	25	33	2	60
Pâturage nocturne entraînant des dégâts dans les champs	77	76	09	162
Concurrence sur l'exploitation des rares ressources	60	54	06	120
Surpâturage – pastorale	15	25	01	41
Khi-2 = 4,656		DDL = 6		Prob = 0,589

**Source** : Enquêtes de terrain, Décembre 2015

Du tableau XI, il ressort que les sources des conflits « Eleveurs Transhumants vs Eleveurs résidents » sont de quatre ordres qui ne dépendent pas des types d'acteurs en jeu (Prob = 0,589). Ces sources sont la concentration des troupeaux autour des points d'eau et des pâturages, le pâturage nocturne entraînant des dégâts énormes dans les champs et le surpâturage pastoral conduisant à des déplacements obligatoires des éleveurs résidents.

➤ **Eleveurs résidents vs Agriculteurs**

Le tableau XII présente les sources des conflits Eleveurs Résidents vs Agriculteurs énumérés par les différents acteurs.

**Tableau XII :** Résultats du test de Khi-2 effectué sur les sources des conflits « Eleveurs résidents vs Agriculteurs »

Raisons	Agriculteurs	Eleveurs résidents	Eleveurs transhumants	Total
Compétition accrue sur les terres de pâture	68	73	04	145
Complicité des éleveurs résidents et transhumants	60	57	07	124
Médiateurs représentant les transhumants lors de litiges	39	44	05	88
Khi-2 = 2,102		DDL = 4		Prob = 0,717

**Source :** Enquêtes de terrain, Décembre 2015

Ce tableau indique que les sources des conflits « Eleveurs résidents vs Agriculteurs » sont de trois ordres et ne dépendent pas des types d'acteurs en jeu (Prob = 0,717). Ces sources ont pour noms : la compétition accrue sur les terres de pâture, la complicité des éleveurs résidents et transhumants et les médiateurs représentant les transhumants lors de litiges résultant des dégâts causés aux cultures ou aux récoltes.

La complicité des éleveurs résidents est liée à l'accueil et à l'hébergement de ceux-ci en violation des textes qui régissent la transhumance et la solidarité coupable entre les deux acteurs en cas de destruction des champs.

Par contre, les médiateurs appelés "Rouga" (responsable peulh en charge de l'élevage) et représentant les transhumants lors des litiges sont perçus auprès des agriculteurs comme jouant un double rôle de médiateur et partie. En ce sens qu'ils sont perçus, non seulement comme impartiaux mais, aussi, ils sont souvent taxés, à tort ou à raison, de corrompus.

➤ **Éleveurs transhumants vs administration publique**

**Le tableau XIII présente les sources des conflits Transhumants vs Administration Publique énumérées par les différents acteurs. Tableau VII : Résultats du test de Khi-2 effectué sur les sources des conflits « Éleveurs Transhumants vs administration publique».**

<b>Raisons</b>	<b>Agriculteurs</b>	<b>Éleveurs résidents</b>	<b>Éleveurs transhumants</b>	<b>Total</b>
Tracasseries administratives	76	66	08	150
Non-respect de la réglementation	78	68	09	155
Dégâts humains (viols de femmes, menaces, violences physiques, assassinats, etc.)	01	29	01	31
Incursions fréquentes des troupeaux dans le Parc National de la Pendjari	18	26	01	45
Khi-2 = 29,954		DDL = 6		Prob = 0,000

**Source :** Enquêtes de terrain, Décembre 2015

De l'examen du tableau, il ressort que les sources des conflits « Éleveurs Transhumants vs administration publique» sont de quatre ordres qui dépendent significativement des types d'acteurs en jeu (Prob = 0,000). Selon les agriculteurs et les éleveurs transhumants, les principales sources sont les tracasseries administratives y compris raquettes et taxes sauvages et le non-respect de la réglementation. Pour les éleveurs résidents, les dégâts humains (viols de femmes, etc.) et les incursions fréquentes des troupeaux dans le Parc National de la Pendjari s'ajoutent aux deux sources précitées.

Les entretiens ont révélés que les tracasseries sont récurrentes et sont liées aux taxes multiples et fausses, à la multiplicité des autorités, aux primades et aux intimidations. En ce qui concerne le non respect de la réglementation, on note la méconnaissance de la réglementation

en matière du pastoralisme en dépit du principe juridique qui est que nul n'est censé ignorer la loi, la multiplicité des textes qui sont souvent contradictoires et des cas de mauvaise foi. Les dégâts humains sont liés à la perception, pas exacte, de l'épouvantail que constitue le peulh en général, et du peulh transhumant en particulier, aux relents agressifs du peulh, et malheureusement les cas de viols, de menaces, de violences verbales et physiques, des cas d'assassinats quoi que peu récurrents. Enfin, les investigations de terrains ont mis en exergue les incursions fréquentes des troupeaux dans le Parc National de la Pendjari comme étant l'expression de la rareté des ressources, la disponibilité des points d'eau intarissables à l'intérieur du parc, la méconnaissance des textes et des cas de personnes de mauvaise foi.

### 3.3. Modes de règlement des conflits et leurs insuffisances

Les tableaux XIV et XV présentent les différents modes de règlement des conflits et leurs insuffisances.

**Tableau XIV** : Modes de règlement des conflits selon les acteurs

Modes de règlement	Fréquences de citations (%)		
	Agriculteurs	Éleveurs résidents	Éleveurs transhumants
Négociation	34,43	30,50	38,10
Médiation	12,02	19,00	14,29
Imposition d'amende	33,33	32,00	23,81
Arbitrage juridico-administratif	20,22	18,50	23,81
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Source** : Enquêtes de terrain, Décembre 2015

De l'examen du tableau XIV, il ressort que quatre (04) modes de règlement sont utilisés dans la zone d'étude. Il s'agit de la négociation, de la médiation, de l'imposition d'amende et de l'arbitrage juridico-administratif. Quel que soit le type d'acteur, la négociation et l'imposition d'amende demeurent les modes les plus utilisés et dans une moindre mesure l'arbitrage juridico-administratif.

La négociation s'effectue directement entre l'agriculteur victime et l'éleveur présumé responsable des dégâts. C'est une entente mutuelle entre deux parties, sans intervention ni d'une tierce personne, ni des autorités ; ceci pour éviter que l'affaire ne remonte à un niveau

supérieur, qui ne rendrait pas le règlement forcément plus transparent ou plus satisfaisant. La négociation ou règlement à l'amiable est de loin l'arrangement le plus utilisé en cas de dévastation de cultures, notamment dans les cas de dégâts de peu d'importance. Il s'ensuit que l'imposition d'amende intervient lorsque les dégâts paraissent importants. Dans ce cas, les agents du SCDA évaluent les dégâts, font une estimation des pertes en terme monétaire et l'éleveur responsable paye ce manque à gagner. L'arbitrage juridico-administratif comporte deux volets à savoir le volet administratif et le volet judiciaire. Les autorités locales saisies des cas de dégâts causés à une tierce personne essaient de jouer à la médiation afin de régler de façon amiable le litige. elle amène, d'accord partie, les protagonistes à trouver un terrain d'entente afin que la victime soit dédommagé. A défaut de trouver un terrain d'entente, les acteurs s'en remettent à la justice surtout pour les affaires pénales tels que le vol, les tueries de bétail et les rixes sanglantes voire mortelles. L'officier de police judiciaire qui est le premier maillon de la justice établit un procès-verbal de circonstance et les défère auprès du Procureur de la République près le tribunal de première instance de Natitingou.

Enfin, la médiation est une pratique ou une discipline qui vise à définir l'intervention d'un tiers pour faciliter la circulation d'information, éclaircir ou rétablir des relations. Ce tiers neutre, indépendant et impartial, est appelé médiateur. Dans ce cas, le médiateur qui est généralement le "Rouga" (responsable peulh en charge de l'élevage) est suspecté d'être impartial et traité, à tort ou à raison de corrompu. Ce mode de règlement est peu utilisé.

Toutefois, ces différents modes présentent assez d'insuffisances ou de limites selon les acteurs, comme le montre le tableau XV.

**Tableau XV:** Limites des modes de règlement des conflits selon les acteurs

Modes de règlement présentant des insuffisances	Fréquences de citations (%)		
	Agriculteurs	Eleveurs Résidents	Eleveurs transhumants
Négociation	34,43	30,50	38,10
Médiation	12,02	19,00	14,29
Imposition d'amende	33,33	32,00	23,81
Arbitrage juridico- administratif	20,22	18,50	23,81
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Enquêtes de terrain, Décembre 2015

Il a été difficile d'estimer la fréquence de chacun des modes de règlement, cependant lors de l'enquête de terrain, le nombre de règlements par la négociation paraissait supérieur à celle des autres règlements. Plusieurs interlocuteurs ont souligné qu'il serait toujours mieux de se mettre d'accord sans interférence de tiers et de déterminer la hauteur des dédommagements dans un processus de négociation. La plupart des agriculteurs estiment, néanmoins, que la somme versée ne représente souvent pas la valeur réelle des dégâts, tandis que les éleveurs estiment qu'ils sont victimes de surestimations systématiques. Quant à la médiation, le médiateur est souvent taxé d'impartial et corrompu. Cette perception fait que les agriculteurs ne croient pas, généralement, à l'issue de la médiation et les éleveurs se sentent souvent grugés par ce dernier.

Pour ce qui concerne l'imposition d'amende, l'entrée en scène des intermédiaires suscite auprès des agriculteurs la crainte d'intimidation, de corruption, d'extorsion d'argent auprès des éleveurs et du non aboutissement du dédommagement. Enfin, l'arbitrage juridico-administrative paraît contraignante car elle pourrait amener, à terme ; à des audiences en vue des procès dont la finalité est incertaine. A ce sujet, aussi bien, les agriculteurs et les éleveurs ont révélé qu'un mauvais arrangement vaudrait mieux qu'un bon procès.

### **3.4. Contribution de l'intercommunalité à la gestion des conflits**

Au Bénin, l'intercommunalité permet d'assurer une fonction importante, celle de transcender les découpages administratifs pour tenir compte des « territoires vécus », en termes de déplacement quotidiens, de liens socioculturels ou de ressources naturelles partagées (cours d'eau, forêt, espaces agricoles, etc.), dans une optique de gestion territoriale concertée et efficiente (MDGLAAT, 2015).

S'inscrivant dans ce choix stratégique nationale, la Communauté des communes de la Pendjari, s'est assignée comme mission de participer au développement économique et social des communes membres à travers le renforcement de la démocratie à la base, la valorisation concertée des potentialités naturelles, agricoles, pastorales, touristiques, et culturelles des communes membres (EDP-Pendjari, 2011).

L'EDP Pendjari comporte trois (03) organes notamment un Conseil Communautaire tenant lieu d'organe de délibération, une Commission de l'Espace, organe d'administration et de gestion de l'espace et une Coordination Exécutive Permanente qui conduira sous la responsabilité de la Commission de l'Espace le processus de mise en œuvre du Projet de

Territoire et des différents plans d'actions. Lors des enquêtes de terrain, il a été révélé que le dossier d'approbation en vue de la création de la Communauté des communes de la Pendjari (CC – Pendjari) est transmis au Secrétariat Général du Gouvernement pour examen et approbation. Il faut noter que pour cette période transitoire, CC – Pendjari fonctionne sur la base des cotisations des trois communes avec l'appui des PTF. Elle dispose d'un projet de territoire qui est beaucoup plus centré sur le volet économique.

Dans le souci de mieux gérer les conflits entre agriculteurs et éleveurs, la Communauté des communes a, avec l'appui des partenaires au développement, contribuer à l'aménagement et à la réalisation des infrastructures agropastorales notamment :

- ✓ le balisage des couloirs de transhumance transfrontaliers (cf. figure 1) ;
- ✓ la délimitation des aires de repos et de pâturage (aire de Sinahoun entre Tanguiéta et Matéri) ;
- ✓ la construction des puits agro-pastoraux réalisés tout au long des couloirs (axe Porga – Tanguiéta, axe Gouandé – Matéri – Tanguiéta) ;
- ✓ la construction d'un quai d'embarquement (Tanguiéta) et de deux marchés à bétail (Tokibi à Cobly et Somou à Matéri) et
- ✓ la construction d'un poste vétérinaire à Porga pour l'accueil des transhumances.

En dépit de ces actions constatées sur le terrain, les infrastructures agropastorales restent insuffisantes. Ainsi, la commune de Cobly ne dispose d'aucun couloir de passage balisé, les infrastructures ne sont pas sécurisées ; elles sont largement insuffisantes par rapport au cheptel bovin local croissant et l'afflux des transhumants. Les capacités d'accueil sont faibles et sont davantage mises à mal par l'occupation anarchique de celles-ci par les présumés propriétaires terriens. Les comités communaux de transhumance et les comités villageois de gestion des infrastructures peinent à régler le problème d'occupation de ces infrastructures surtout dans les espaces frontaliers entre communes qui sont souvent des no-man's-land. Au problème de gestion des infrastructures agropastorales, viennent s'ajouter les problèmes des ressources naturelles qui se raréfient.

Les aménagements agropastoraux quoique importants dans la prévention des conflits paraissent limités tant en nombre que dans leur gestion. Aussi, est-il important qu'un cadre institutionnel soit mis en place par la Communauté des communes de la Pendjari, en vue de la réalisation et de la gestion de ces infrastructures.

## CHAPITRE IV

### DISCUSSION

#### 4.1. Types et causes de transhumance

L'analyse des résultats sur les raisons qui motivent le phénomène de transhumance a révélé que le type d'acteur influence significativement ces raisons. En effet, tous les types d'acteurs ont fait savoir que la recherche de pâturage et la recherche de point d'eau constituent les raisons principales de la transhumance. Toutefois, la recherche de sécurité et les éléments de socialisation ont été cités également dans une moindre mesure, surtout par les éleveurs. Il s'ensuit que la transhumance dans le Nord Bénin est observée pendant la saison sèche et du coup correspond à la grande transhumance.

Les résultats obtenus corroborent donc en partie ceux de la FAO (2012) qui a distingué deux types de transhumance à savoir la petite transhumance et la grande transhumance. Selon la même institution, la petite transhumance est pratiquée pendant la saison des pluies alors que la grande transhumance se déroule pendant la saison sèche.

Par ailleurs, selon la SNV (2013), l'élevage transhumant, fondé sur le déplacement organisé d'animaux de façon saisonnière, cyclique, à la recherche de l'eau et de pâturages, est caractéristique de la zone soudano-sahélienne et préoccupe différemment les pays selon qu'ils sont pays d'accueil ou pays de départ. Cette étude conclut qu'il existe deux formes de transhumance au Bénin : la transhumance nationale et la transhumance transfrontalière. Les fondements de cette transhumance sont d'ordre socioculturels, économiques, politiques et sanitaire (SNV, 2013).

Sougnabé (2007) estime que les conflits entre agriculteurs et éleveurs au Tchad en général et dans la zone méridionale en particulier sont, pour la plupart, liés à la gestion des ressources naturelles et de l'espace.

De plus les principales causes identifiées plus haut sont également celles identifiées par la FAO (2012) et qui se résument à la recherche de points d'eau, de pâturage et des terres encore non cultivées où le gardiennage des animaux est facile. Ces résultats confirment les recherches effectuées au Nord-Bénin par AGOSSOU *et al.*, (2003) au niveau des sites de recherche et développement de Kokey et de Birni-Lafi. Selon ces derniers, les éleveurs peulh, autochtones du Bénin, migrent à une certaine période de l'année vers les régions méridionales du pays, à la recherche de l'eau et du fourrage.

## 4.2. Types et sources de conflits

Les résultats issus de cette étude montrent que les conflits agro-pastoraux dans le Nord-Bénin, spécifiquement dans les trois communes d'étude (Cobly, Matéri et Tanguiéta) sont majoritairement de trois ordres à savoir : conflit entre agriculteurs et éleveurs transhumants ; entre agriculteurs et éleveurs résidents puis entre éleveurs transhumants et éleveurs résidents. Toutefois, il existe un quatrième qui lie étroitement tous les trois acteurs à l'administration publique, quand bien même ce dernier est de faible ampleur. Ces résultats corroborent ceux du Service Allemand de Développement (2006) à Karimama, et ceux de AKPAKI (2010) dans le centre du Bénin. Selon ces auteurs, les relations conflictuelles se résument à trois niveaux à savoir : entre agriculteurs et éleveurs, entre les éleveurs eux-mêmes et enfin entre les éleveurs et les autorités.

Ces types de conflit s'expliquent par plusieurs raisons. En considérant chaque type de conflit, il a été démontré (à travers les résultats des tableaux X à XII) que les sources ou causes de conflit varient selon les acteurs impliqués. Ainsi, les principales causes ou sources de conflit entre les agriculteurs et les éleveurs transhumants se résument à la destruction des cultures et/ou des récoltes, l'extension des champs sur les aires de pâtures et enfin l'occupation des couloirs de passage et des aires de repos alors que la compétition accrue sur les terres de pâture et les points d'eau, la complicité des éleveurs résidents et transhumants et enfin les médiateurs représentant les transhumants lors des litiges résultant des dégâts causés aux cultures ou aux récoltes constituent les sources de conflit entre les agriculteurs et les éleveurs résidents. En ce qui concerne le conflit entre éleveurs transhumants et éleveurs résidents, le pâturage nocturne entraînant des dégâts dans les champs, la concurrence sur l'exploitation des rares ressources, la concentration des troupeaux autour des points d'eau et des pâturages, le surpâturage-pastoral conduisant à des déplacements obligatoires des éleveurs résidents (cf. tableau XI). Enfin, il y a conflit entre les éleveurs (transhumants et résidents) et l'administration à cause du non-respect de la réglementation, des tracasseries administratives y compris raquettes et taxes sauvages, des dégâts humains (viols de femmes, etc.) et des incursions fréquentes des troupeaux dans le Parc National de la Pendjari (cf. tableau XIII).

De façon générale, les résultats obtenus lors de notre étude corroborent dans une certaine mesure avec ceux de HELLENDORFF (2012) dans le Sahel. Selon cet auteur, les conflits prennent le plus souvent la forme d'antagonismes découlant de dégâts portés aux cultures par le bétail, de mesures de rétorsion de la part des agriculteurs perçues comme injustes par les

éleveurs ou de rivalités quant à l'accès aux sources d'eau, surtout en période de sécheresse. De plus, des heurts peuvent arriver lorsque des éleveurs laissent leurs troupeaux paître sur des champs qui empiètent sur leurs couloirs de transhumance, ou lorsque la confiscation de têtes de bétail par des fermiers pour des dégâts portés aux cultures est perçue comme abusive par les éleveurs.

Il en est de même avec les études conduites par le Service Allemand de Développement (2006) à Karimama, qui a identifié que les causes principales de conflit entre les éleveurs et les autorités sont l'amende excessive à payer pour les dégâts causés sur les cultures et la dégradation de l'environnement (abattage d'arbres et les feux de végétation, etc.).

De plus, d'après les résultats de l'étude conduite par AKPAKI (2010) dans le centre du Bénin (spécialement dans le secteur de Tchaourou / Ouèssè), les sources de conflit résident dans le système intensif agricole, l'extension exponentielle des surfaces emblavées, l'installation anarchique des champs sur les passages des troupeaux, la présence permanente des cultures (manioc) dans les champs, l'augmentation du cheptel bovin, etc. Les sources de conflit que nous avons identifiées confirment l'étude de AKPAKI à la seule différence que l'intensification agricole que souligne l'auteur ne pourrait pas être une source de conflit au Bénin à l'étape actuelle du développement de l'agriculture béninoise qui reste presque rudimentaire.

Eu égard aux résultats obtenus et comparés à ceux des auteurs tels que AKPAKI (2010) et HELLENDORFF (2012), la destruction des cultures et / ou des récoltes est la cause principale de conflit entre éleveurs et agriculteurs. Ces dégâts occasionnés sont les conséquences de la non maîtrise des couloirs de transhumance et/ou le non-respect de ces couloirs. Ainsi, l'hypothèse 1 selon laquelle « les conflits entre éleveurs et agriculteurs s'expliquent principalement par la non maîtrise des couloirs de transhumance et/ou le non-respect de ces couloirs » est confirmée.

#### **4.3. Mode de règlement des conflits et mécanisme de prévention durable des conflits dans un cadre intercommunal**

Les informations du tableau XIV montrent que, quel que soit le type d'acteur, la négociation et l'imposition d'amende demeurent les modes de règlement des conflits les plus utilisés et dans une moindre mesure l'arbitrage juridico-administratif.

En effet, pour aboutir au règlement des conflits qui les opposent, les acteurs priorisent le plus souvent la négociation. En cas d'échec, ils font recours aux autorités locales et communales.

L'imposition d'amende est le mode utilisé par ces dernières. Cependant, selon les acteurs, la grille des tarifs proposée par les autorités est très élevée. Ce qui les oblige souvent à préférer la négociation au détriment de l'imposition d'amende.

Ces résultats sont similaires à ceux obtenus par SANGARE (2001) qui ont révélé que 70 % des cas de conflits ont été réglés à l'amiable, 16% par la justice et 14 % par l'administration.

Par ailleurs, pour TCHAMIE (2003) face aux conflits répétés, les autorités administratives (préfectures, gendarmeries et polices) demandent aux populations locales de s'adresser à elles pour tout règlement afin d'éviter qu'elles se fassent justice elles-mêmes.

Toutefois, ces modes présentent assez d'insuffisances selon les acteurs. Il s'agit du manque d'impartialité dans le règlement des conflits qui aboutissent à des jugements qui frustreront les victimes.

Du tableau XV, on remarque que tous les quatre modes de règlement présentent des insuffisances. Selon BOUBAKARI (1996), la plupart des conflits sont réglés au niveau des autorités civiles et militaires et rares sont les conflits qui sont réglés impartialement. Pour TCHAMIE (2003) quelle que soit l'autorité administrative qui a la charge de régler ce genre de problème, il y a toujours, le problème de communication qui se pose et l'on est obligé de faire appel aux services d'un interprète qui parle la langue peulh. Dans ce genre de conflit, le sentiment d'appartenir à un même peuple conduit du coup l'interprète à jouer le jeu en faveur du transhumant. Il est difficile à l'autorité chargée de régler le conflit de connaître la véracité des faits. En outre, il est donné de constater que très souvent les dommages et intérêts versés par les transhumants pour réparer les dégâts causés par le bétail sont dérisoires à côté de l'ampleur des dégâts. C'est ce qui pousse parfois certains paysans à se faire eux-mêmes justice. Or, en pareille situation, le transhumant se constitue en victime et les sanctions infligées aux paysans par la justice sont beaucoup plus lourdes.

En somme, l'hypothèse 2 selon laquelle « les modes de règlement des conflits entre éleveurs et agriculteurs dans les communes de Cobly, Matéri et Tanguiéta présentent des insuffisances » est confirmée.

Par ailleurs, les résultats obtenus dans le cadre de cette étude révèlent que dans la gestion des conflits entre éleveurs et agriculteurs, il n'y a aucune mesure de prévention entre les trois communes d'étude. Par conséquent, l'hypothèse 3 selon laquelle « aucun mécanisme de prévention durable des conflits entre éleveurs et agriculteurs dans une dimension

intercommunale n'existe entre les trois communes » est confirmée. Ainsi, pour mieux gérer les conflits entre les différents acteurs, il faut prendre des mesures préventives efficaces et ce, dans un cadre intercommunal.

De ce fait, il convient de déléguer la gestion de la transhumance et l'aménagement des infrastructures agropastorales à la communauté des communes de la Pendjari. Celle-ci, au regard de ce qui se fait au niveau communal, mettrait en place un cadre de concertation intercommunal et des comités mixtes pour sensibiliser les acteurs au respect des textes qui réglementent la transhumance et de veiller à la sauvegarde des couloirs de transhumance.

## CONCLUSION

Au terme de cette étude conduite dans les communes de Cobly, Matéri et Tanguiéta, il ressort que le phénomène de la transhumance s'observe surtout en saison sèche (grande transhumance). Cette transhumance peut s'expliquer par la recherche de pâturage et de points d'eau. Toutefois, la recherche de sécurité et les éléments de socialisation ont été également cités mais dans une moindre mesure surtout par les éleveurs pour justifier la transhumance.

La cohabitation des éleveurs (résidents et transhumants) et des agriculteurs sur le même territoire du fait du phénomène de transhumance entraîne sans doute des conflits. Ces conflits sont de trois ordres à savoir : conflits entre agriculteurs et éleveurs (résidents et transhumants), entre éleveurs résidents et transhumants puis entre les éleveurs et les autorités. Les causes de ces conflits varient selon les acteurs impliqués.

En effet, les principales causes ou sources de conflit entre agriculteurs et éleveurs se résument à la destruction des cultures et /ou des récoltes, l'extension des champs sur les aires de pâtures, la compétition accrue sur les terres de pâture et les points d'eau, et la complicité des éleveurs résidents et transhumants. En ce qui concerne le conflit entre éleveurs transhumants et éleveurs résidents, le pâturage nocturne entraînant des dégâts dans les champs, la concurrence sur l'exploitation des rares ressources en sont les principales causes alors que le non-respect de la réglementation et les tracasseries administratives y compris raquettes et taxes sauvages sont les causes récurrentes des conflits entre les éleveurs transhumants et l'administration.

D'après les investigations de cette étude, les règlements de conflits entre les différents acteurs se font souvent par négociation et l'imposition d'amende. Ces modes de règlement se sont révélés peu satisfaisants. Ainsi, pour une gestion impartiale et durable des conflits entre agriculteurs et éleveurs, des mesures de gestion suivantes sont recommandées :

- prendre des arrêtés communaux de délimitation des couloirs de passage, des aires de repos et de pâturage puis les classer dans les domaines publics ;
- traduire les différents textes juridiques et réglementaires en langues locales ;
- impliquer les élus locaux (chefs d'arrondissement, chefs de village et de quartier de ville) dans la mise en application des textes sur la transhumance ;
- dynamiser les comités communaux de gestion de la transhumance au niveau des trois (03) communes ;
- former les membres des différents comités sur leur rôle afin d'éviter les conflits d'attribution ;

- tenir compte des comités de gestion des couloirs de passage dans la mise en place du comité communal de concertation sur la transhumance et l'agropastoralisme ;
- appuyer les responsables peulh dans l'organisation des campagnes de sensibilisation à l'endroit de leurs pairs en vue de susciter des changements de comportements ;
- prévoir des activités dans les PDC pour accompagner la gestion de l'agropastoralisme ;
- contribuer à la réalisation des infrastructures agropastorales (balisage des couloirs de passage, aires de repos et de pâturage, puits pastoraux, marchés à bétail, quai d'embarquement, etc.) ;
- renforcer le contrôle frontalier et délivrer un certificat de transhumance ;
- veiller à l'aménagement des aires de pâturage, des couloirs de passage et des aires de repos ;
- sensibiliser la population au respect des couloirs de passage, des aires de repos et de pâturage ;
- prévoir une ligne budgétaire au niveau de chaque commune pour la transhumance ;
- organiser, au début de chaque campagne de transhumance des séances d'information et de sensibilisation des populations ;
- réaliser la délimitation des couloirs de passage en tenant compte des exigences des présumés propriétaires terriens et assurer le suivi rigoureux des itinéraires par éleveurs (résidents et transhumants) ;
- déléguer la gestion de la transhumance à la Communauté des communes de la Pendjari ;
- interdire le déplacement nocturne des animaux ;
- aménager les infrastructures agropastorales dans le cadre intercommunal et
- déléguer l'aménagement des espaces agropastoraux à la Communauté des communes de la Pendjari.

Dans une perspective de gestion durable des conflits entre agriculteurs et éleveurs, les études futures porteront sur la vulnérabilité de la production agricole et gestion des terroirs villageois : dynamique des espaces agraires et la pratique du pastoralisme dans la Communauté de communes de la Pendjari.

## Références bibliographiques

**ACT FORMATION. (2010)** : Qu'est-ce qu'un conflit ? Rapport d'étude. 42 p.

**AGBOSSOU, E. K. , OKOUNDE, J. E. (2001)** : Réalisation des études hydrologiques et aménagement de la réserve de biosphère du complexe de la Pendjari, Tome 2, PCGPN/CENAGREF/GTZ, 42 p + annexes.

**ADJIN, C. (2004)** : La gestion des terroirs villageois par les agriculteurs et les éleveurs du Centre-Bénin. Mémoire de DEA, EDP/FLASH/UAC, 79 p.

**AGOSSOU, V. BATTISSEN, G. et SAVI, A. (2000)** : Prévention des conflits entre agriculteurs et éleveurs : Expérience dans quelques villages du nord Bénin. Bulletin de la recherche agronomique du Bénin 21: 28-42.

**AGOSSOU, V., BALTISSEN, G. et SAVI, A. (1998)** : Prévention de conflits entre agriculteurs et éleveurs : expérience dans quelques villages du Borgou (Nord-Bénin). *Bulletin de la Recherche Agronomique. Numéro 27* : 28-42.

**AKPAKI, A. J. (2010)** : L'avenir du pastoralisme face aux mutations socio-économiques au centre du Bénin : le cas du secteur de Tchaourou/Ouèssè. Approche concertée pour la conservation de la biodiversité et le développement économique local. Thèse de doctorat unique, EDP/FLASH, UAC, 275 p.

**AUGUSSEAU, X. CHEYLAN, J.P., LIEHOUN-BETONI, E. (2004)** : Dynamiques territoriales de l'agropastoralisme en zone de migration : niveaux d'organisation et interactions ; 494 p.

**BANOIN, M. et JOUVE, J. (2000)** : Déterminants des pratiques de transhumance en zone agropastorale sahélienne: cas de l'arrondissement de Mayahi au Niger, Actes du congrès Options méditerranéennes, Sér. A /n°39, Rupture, nouvelle image de l'élevage sur parcours. Montpellier, France. 91 p.

**BAN KI-MOON, (2007)** : « A Climate Culprit In Darfur », *Washington Post*, 16 juin 2007.

**BARBAULT, R. (2000)** : Ecologie générale : Structure et fonctionnement de la Biosphère. Dunod, Paris, France. 326 p.

- BEELER, S. (2006) :** Conflits entre agriculteurs et éleveurs au Nord-ouest du Mali. Londres, IIED, dossier n° 141. 6 p.
- BOKO, M. (1988) :** Climats et communautés rurales du Bénin : Rythmes climatiques et rythmes de développement. Thèse de Doctorat d'Etat ès Lettres et sciences Humaines : Univ. de Bourgogne, Dijon, 2 volumes, 601 p.
- BOUBAKARI, H. (1996) :** Etude sur la gestion alternative des conflits liés aux ressources naturelles. Collaboration de Lagnaba K., Kokoh W. Document CILSS. 45p.
- CARDER Atacora-Donga, (2005) :** Rapport de campagne agricole 2004-2005, Natitingou, 57p.
- CENAGREF et commune de Matéri. (2014) :** Plan Communal de Conservation de la Biodiversité du Système des Aires Protégées : commune de Matéri 2015-2019. Rapport d'étude, Matéri, 75p.
- CONVERS A., (2002) :** Etat des lieux spécialisé et quantitatif de la transhumance dans la zone périphérique d'influence du parc national du W (Niger). Montpellier : Université Montpellier II Cirad Emvt, 41 p. Rapport (DESS : production animales en région chaude)
- Commune Matéri, (2010) :** Plan de développement communal 2<sup>ième</sup> génération, Matéri, 231 p.
- DAGNELIE P. (1998) :** Théories et Modèles Statistiques, Applications Agricoles, Tome 2, 21ème Édition, 464 P.
- Décret N° 2012-308 du 28 août 2012** portant règles de création, d'organisation et de gestion des établissements publics de coopération intercommunale. Présidence de la République, Cotonou, Bénin.
- DE HAAN, L. J. et al (1997) :** Agriculteurs et éleveurs au Nord-Bénin : écologie et genres de vie. Edition Karthala, Paris, France, 92 p.
- DED, (2006) :** Les conflits liés à la transhumance transfrontalière entre le Niger, le Burkina Faso et le Bénin. 79 p.
- DED, (2006) :** Profil Environnemental du Bénin: Contrat Spécifique n° 2006/120030 FWC-BENEF-lot 6 Rapport Final-Provisoire Août 2006. 45 p.

- DIETSCH, F., MEYER, F. (2015) :** Les fondamentaux sur l'intercommunalité : Approche juridique. France, Paris, 64 p.
- DJENONTIN A., (2009) :** Pratiques et stratégies des éleveurs face à la réduction de l'offre fourragère au Nord-Est du Bénin, *Sécheresse*.20, 4 : 346-53 p.
- DOSSOU, M. E., HOUSSOU, J. L., LOUGBEGNON, O. T., TEKA, S.O. (2011) :** Etude de base pour l'aménagement des terres de parcours dans la commune de Malanville en zone soudanienne du Bénin, Malanville.
- EDP –Pendjari, (2011) :** Rapport final du diagnostic territorial de la Pendjari, Rapport, Tanguéta, 82 p.
- FAO, (2012) :** La transhumance transfrontalière en Afrique de l'Ouest, Rapport d'étude, Rome, 58 p.
- GNANGLE, P., AGOUSSOU, V. et OGODJA, J. (2003) :** Evaluation de l'approche de prévention et de gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs. Atelier scientifique 2007. 7 p.
- GUIBERT, H., ALLE, U.C., DIMON,R.O., DEDEHOUANOU, H., VISSOH, P.V., VODOUHE, S.D., TOSSOU, R. C., AGBOSSOU, E.K. (2010) :** Correspondance entre savoirs locaux et scientifiques: Perceptions des changements climatiques et adaptations au Bénin. ISDA, Montpellier, France. 12 p.
- HAMILTON, L. et DAMA, A. (2003) :** Genre et gestion des conflits liés aux ressources naturelles à Nioro du Sahel, au Mali, Dossier N° 116, Bamako, 38 p.
- HENDRIX, C. S. et SALEHYAN I., (2002) :** « Climate change, rainfall, and social conflict in Africa », *Journal of Peace Research*, 49 (1), 2012, pp. 35-50 ; Indra DE SOYSA, « Ecoviolence: Shrinking Pie, or Honey Pot? », *Global Environmental Politics*, 2002, 2 (4), p. 1-34.
- HELLENDORFF, B. (2012) :** Changement climatique et conflits agro-pastoraux au Tchad.Note d'analyse. 109 p.
- HELLENDORFF, B. (2012) :** Changement climatique et conflits agro-pastoraux au Sahel. Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité. Note d'analyse.14 p. <http://www.bioline.org.br/pdf?cs15002> consulté le 22/09/2016 à 11h 12mn
- HOUNDENOU, C. (1999) :** Variabilité climatique et maïsiculture en milieu tropical humide :

- l'exemple du Bénin, diagnostic et modélisation. Thèse de doctorat de Géographie. UMR 5080, CNRS « climatologie de l'Espace Tropical », Université de Bourgogne, Centre de recherche de climatologie. 341 p.
- HOUSSOU, S. C. (1998)** : Les bioclimats humains de l'Atacora (Nord-Ouest du Bénin et leurs implications socioéconomiques. Thèse de Doctorat, Université de Bourgogne, 331 p.
- IDIETI, M. E. (2012)** : Les hydro- écorégions du bassin de la Pendjari au Bénin : analyse des déterminants socio-économiques et environnementaux de la dynamique des écosystèmes naturels. Thèse de doctorat, EDP/FLASH/ UAC, 230 p.
- IIED et SOS Sahel UK, (2013)** : Modernité, mobilité : l'avenir de l'élevage dans les zones arides d'Afrique. London, UK, 92 p.
- INSAE, (2004)** : Cahiers des villages et quartiers de ville du Département del'Atacora. In Rapport du troisième recensement général de la population et de l'habitat 2002. Cotonou, Bénin, 24 p.
- INSAE, (2010)** : Enquête Modulaire Intégrée des Conditions de Vie des ménages (EMICOV). Rapport, Cotonou, Bénin, 100 p.
- INSAE, (2015)** : Que retenir des effectifs de population en 2013. Cotonou, Bénin, 35 p.
- IPCC, (2007)** : Climate Change (2007). Impacts, Adaptation and Vulnerability. 4th Report of IPCC Working GroupII, IPCC, Geneva. <http://www.ipcc.ch>. Accédé le 15 Octobre 2015.
- JAMIN, J.Y, SEINY, B.L., et FLORET, C. (2003)** : Savanes africaines: Des espaces en mutation, des acteurs face à de nouveaux défis. Actes du colloque, mai 2002, Garoua, Cameroun, 80 p.
- KATE, S., HOUNMENO, G.C. , AMAGNIDE, A., HOUNDONUGBO, P.V., TCHOBO, A., TENTE, B., DIARRA, S. et SINSIN, B. (2015)** : Changement climatique, mécanisme actuel de prévention et de gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs en zone agro-pastorale de production cotonnière au nord bénin : cas de la commune de Banikoara. *African Crop Science Journal* 23(1) : 9 – 26

- KIANSI, Y. (2011) :** Cogestion de la Réserve de Biosphère de la Pendjari : approche concertée pour la conservation de la biodiversité et le développement économique local. Thèse de doctorat, UAC, Abomey-Calavi, Bénin, 275 p.
- KOULM, G. (2005) :** La sécheresse au sahel, un exemple de changement climatique. Atelier changement climatique, 40 p.
- LARES, (2014) :** La problématique de l'intercommunalité dans le fonctionnement des communes béninoises. Rapport d'étude, Bénin, 287 p.
- LIBAA, N.K., DUGUE, P. et TORQUEBIAU, E. (2011) :** Éleveurs et agriculteurs du nord du Cameroun face à la violence et aux insécurités : entre adaptation et impuissance. Cahiers de géographie du Québec, 55(155) : 175-195.
- Loi 97-029 du 15 janvier 1999** portant organisation des communes en République du Bénin.
- Loi 2009-17 du 13 août 2009** portant modalités de l'intercommunalité en République du Bénin.
- MAE, (2004) :** Coopération décentralisée et intercommunalités. France. 86p.
- MDGLAAT, (2015) :** Intercommunalité, Cotonou. [http://www.decentralisation-benin.org/spip.php? Rubrique 170](http://www.decentralisation-benin.org/spip.php?Rubrique%20170), accédé le 27/12/2015 11h 20 min.
- MEHU (2005) :** Identification des « régions » comme unités de planification territoriale et de gestion du développement au Bénin, Rapport d'étude, Bénin, 56 p.
- MERA, (2010) :** Causes des conflits liés à la mobilité pastorale et mesures d'atténuation, rapport d'études, N'Djamena, Tchad, 123 p.
- NORI, M., TAYLOR, M. SENSI, A. (2008) :** Droits pastoraux, modes de vie et adaptation au changement climatique. Londres : IIED, dossier n° 148, 2008, p. 13.
- NAPROUS, I. (2011) :** Conflits et médiation, Troyes. CDDP de l'aube, 9 février 2011 45 p. Disponible sur <http://www.educationprioritaire.education.fr/dossiers/mediation/presentation.html>. 22/09/2016 à 10h 51mn
- N'DAH, D. (2009) :** Sites archéologiques et peuplement de la région de l'Atakora (Nord-ouest du Bénin). Thèse de doctorat unique, Département d'Histoire et Archéologie, Université de Ouagadougou, 502 p

- OUASSA KOUARO, M. (2003) :** Les dimensions socio-économiques de la désertification. Cas des communes de Matéri et de Tanguiéta en République du Bénin. Mémoire de DEA, FLASH, UAC, Bénin, 129 p.
- OUOROU BARRE, I. F. (2014) :** Contraintes climatiques, pédologiques et production agricole dans l'Atacora (Nord-Ouest du Bénin). Thèse de doctorat, EDP/FLASH, UAC, 240 p.
- PAP, (1976) :** Principes de classification et d'évaluation des terres pour la République du Bénin, 36 p.
- PNUD, (2015) :** Programme intégré d'adaptation pour la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques sur la production agricole et la sécurité alimentaire au Bénin (pana1), Rapport, 108 p.
- PAVILAV, (2016) :** Plan d'aménagement de l'espace agropastoral Tanguiéta – Matéri – Coby ; Rapport, Cotonou, 96 p.
- SNV, (2012) :** Améliorer les moyens d'existence des populations pastorales ; Note thématique, Cotonou, 8 p.
- SNV, (2013) :** Gouvernance de la transhumance : une orientation stratégique nouvelle, Rapport, Cotonou, 68 p.
- SOUGNABE, P. (2000) :** Le conflit agriculteurs/éleveurs dans la zone soudanienne: Le cas du Moyen-Chari au sud du Tchad. Actes du colloque, 2002, Garoua, Cameroun, 9 p.
- SOUGNABE, S.P. (2007) :** Conflits agriculteurs-éleveurs en zone soudanienne au Tchad : une étude comparée de deux régions : Moyen-Chari et Mayo-Kebbi.. Cirad - Prasac, 8 p.
- TCHAMIE T. K., (2003) :** Les conflits sociaux liés à la transhumance et leur règlement au Togo. Rev Cames, Serie B, Vo 15, n° 1-2, 11 p.
- TCHITCHI, Y. T. et al. (2009) :** Langues et politiques de langues au Bénin. Edition Ablodè/UAC, Abomey-Calavi, Bénin, 194 p.
- TCHIBOZO, C. F., (1981) :** Contribution à l'étude biogéographique de la région de l'Atacora. Etude typologique des unités de paysage du versant oriental de la chaîne de

l'Atacora (à la hauteur de Natitingou). Thèse de doctorat 3<sup>è</sup> Cycle, Université de Paris 7-Jussieu. E.U.R de Géographie Physique, 326 p.

**TCHIBOZO, C. F., (2014) :** Structure et dynamique des paysages de la chaîne de l'Atacora (Etude biogéographique des mutations du milieu biophysique). Thèse de doctorat d'Etat de l'Université d'Abomey-Calavi, Bénin, 232 p.

**TIANDO E. (1996) :** Les sociétés à structures non centralisées de l'Atacora à l'époque précoloniale : étude rétrospective des formes d'occupation et d'exploitation économique de l'espace' *West African Journal of Archaeology (Revue Ouest africaine d'archéologie)*, Volume 26, n°1, Ibadan, 38-68 pp.

**TURNER, M., AYANTUNDE, A., PATTERSON, K. et DANIEL, P. (2011) :** Livelihood transitions and the changing nature of farmer-herder conflict in Sahelian West Africa. *Journal of Development Studies* 47 (2):184.

**TENTE B.A., (2005) :** Recherche sur les facteurs de la diversité floristique des versants du massif de l'Atacora : secteur Perma-Toucountouna (Bénin). Thèse de Doctorat, Université d'Abomey-Calavi, 252 p.

**TOUPLICATIONNAIRE, (2014) :** Le dictionnaire de politique : Droits civiques, La Toupie.org, 2014 (lire en ligne)

**WOODFINE A., (2008) :** L'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets en Afrique Subsaharienne au moyen des pratiques de gestion durable des terres d'adaptation de ces populations, 85 p.

**VODOUNOU, J. B. K. et TOSSA, M. I. (2011) :** Conflits de gestion des résidus de récolte entre agriculteurs et éleveurs dans le centre du Bénin : cas de la commune de Glazoué. *Revue de Géographie du Bénin*. N°9, juin 2011. 87-102.

### **Webographie**

<http://www.washingtonpost.com/wpdyn/content/article/2007/06/15/AR200706101857.html>  
consulté 20/09/2016 à 16 h 42 mn

<http://www.leconflit.com/article-19306267.html> Consulté ce 06/01/17 à 16 h 30

## Liste des figures

Figure 1: Couloirs de transhumance dans le secteur d'étude .....	24
Figure 2: Situation géographique et administrative de la zone d'étude .....	39
Figure 3: Courbe ombrothermique- Tanguiéta.....	40
Figure 4 : Variations pluviométriques dans la zone d'étude de 1971 à 2010 .....	41
Figure 5 : Types de sols du secteur d'étude .....	45
Figure 6: Occupation des terres en 1995 .....	47
Figure 7: Occupation des terres en 2013 .....	48
Figure 8 : Indices d'occupation 1995 – 2013 dans le secteur .....	50
Figure 9 : Répartition de la population par commune dans le secteur d'étude .....	52
Figure 10 : Nombre de bovins par commune de 2010 à 2015 .....	55
Figure 11: Modes de faire valoir des terres par des agriculteurs.....	59

## Liste des photos

Photo 1: Source d'abreuvement des animaux à Tanguiéta.....	20
Photo 2: Troupeau d'animaux sur une piste de desserte rurale dans la zone cynégétique.....	22
Photo 3 : Eleveur avec ses animaux en pâturage à Cobly .....	25
Photo 4: Producteurs de riz dans une rizière à Matéri.....	54

## Liste des tableaux

Tableau I : Types d'informations exploitées et centres de documentation visités.....	31
Tableau II : Répartition de l'échantillon par commune .....	33
Tableau III: Villages parcourus et nombre de chefs ménages interrogés.....	34
Tableau IV: Personnes ressources interrogées .....	35
Tableau V: Bilan des superficies des unités d'occupation (1995-2013).....	49
Tableau VI: Types d'acteurs selon les communes.....	57
Tableau VII: Répartition par sexes et par groupes socio-culturels .....	58
Tableau VIII: Résultats du test de Khi-2 effectué sur les raisons motivant la transhumance..	60
Tableau IX: Résultats du test de Khi-2 effectué sur la connaissance des types de conflit par les différents acteurs.....	61
Tableau X : Résultats du test de Khi-2 effectué sur les sources des conflits « Eleveurs Transhumants vs Agriculteurs ».....	62
Tableau XI: Résultats du test de Khi-2 effectué sur les sources des conflits « Eleveurs Transhumants vs Eleveurs résidents ».....	63
Tableau XII: Résultats du test de Khi-2 effectué sur les sources des conflits « Eleveurs résidents vs Agriculteurs » .....	64
Tableau XIII: Résultats du test de Khi-2 effectué sur les sources des conflits « Eleveurs Transhumants vs administration publique».....	65
Tableau XIV : Modes de règlement des conflits selon les acteurs.....	66
Tableau XV : Limites des modes de règlement des conflits selon les acteurs.....	67

# **Annexes**

**Annexe 1 : Questionnaires d'enquête**

**Questionnaire d'enquête 1 : A l'endroit des chefs de ménages agriculteurs**

Date de l'enquête : .....

Enquêteur	
Nom et Prénoms	
Téléphone	

Enquêté	
Nom et Prénoms	
Téléphone	
Ethnie	
Sexe	
Commune	
Village	

- 1- Que faites-vous en plus de l'agriculture ?
  - a. Eleveur résident
  - b. Eleveur transhumant
  - c. Commerçant
  - d. Autres  A préciser :
- 2- Etes-vous propriétaire terrien ?
  - a. Oui
  - b. Non
- 3- Sinon, comment avez-vous accès à la terre ?
  - a. Emprunt
  - b. Achat
  - c. Location
  - d. Autres  A préciser :
- 4- Quelle est la taille de votre ménage ?
  - a. 1-2
  - b. 2-5
  - c. 5-10
  - d. +10
- 5- A quelle période de l'année observe-t-on la transhumance ?
  - a. octobre - décembre
  - b. janvier - mai
  - c. mai - juillet
  - d. Autres (à préciser) : .....
- 6- Quelles sont les raisons qui motivent le déplacement des animaux ?
  - a. Recherche de pâturage
  - b. Recherche de points d'eau
  - c. Recherche de sécurité
  - d. Elément de socialisation
  - e. Autres (à préciser) : .....

- 7- Quels sont les types de conflits que vous connaissez ?
- a. Eleveurs Transhumants vs Agriculteurs
  - b. Eleveurs Transhumants vs Eleveurs résidents
  - c. Eleveurs résidents vs Agriculteurs
  - d. Eleveurs transhumants vs administration publique (Administration locale, forces de sécurité publique)
  - e. Autres (à préciser) : .....
- 8- Quelles sont les causes des conflits entre éleveurs transhumants vs agriculteurs ?
- a. Occupation des couloirs de passage et des aires de repos
  - b. Extension des champs sur les aires de pâtures
  - c. Destruction des cultures et/ou des récoltes
  - d. Autres (à préciser) : .....
- 9- Quelles sont les causes des conflits entre éleveurs transhumants vs éleveurs résidents ?
- a. Concentration des troupeaux autour des points d'eau et des pâturages
  - b. Pâturage nocturne entraînant des dégâts dans les champs
  - c. Concurrence sur l'exploitation des rares ressources
  - d. Surpâturage – pastorale conduisant à des déplacements obligatoires des éleveurs résidents
  - e. Autres (à préciser).....
- 10- Quelles sont les causes des conflits entre éleveurs résidents vs Agriculteurs ?
- a. compétition accrue sur les terres de pâture et les points d'eau
  - b. complicité des éleveurs résidents et les transhumants
  - c. médiateurs représentant lestranshumants lors de litiges résultant des dégâts causés aux cultures ou aux récoltes
  - d. Autres (à préciser).....
- 11- Quelles sont les causes des conflits entre éleveurs transhumants vs administration publique (administration locale, forces de sécurité publique) :
- a. tracasseries administratives, y compris raquettes et taxes sauvages :
  - b. non respect de la réglementation
  - c. dégâts humains (viols de femmes, mort d'hommes, etc.)
  - d. Incursions fréquentes des troupeaux dans le Parc National de la Pendjari
  - e. Autres (à préciser).....
- 12- Quelles sont les différentes méthodes de règlement de conflits entre agriculteurs et éleveurs ?
- a. la négociation
  - b. la médiation
  - c. l'imposition d'amende
  - d. l'arbitrage juridico-administratif
  - e. Autres (à préciser).....
- 13- Quelles sont les différentes méthodes de règlement de conflits entre agriculteurs et éleveurs ?
- a. la négociation
  - b. la médiation

- c. l'imposition d'amende
- d. l'arbitrage juridico-administratif
- e. Autres (à préciser).....


14- Quelles sont les méthodes de règlement de conflits entre agriculteurs et éleveurs qui présentent des insuffisances ?

- f. la négociation
- g. la médiation
- h. l'imposition d'amende
- i. l'arbitrage juridico-administratif
- j. Autres (à préciser).....


15- Quelles sont les insuffisances des différentes méthodes précédemment identifiées à la question 14 ?

Méthodes de règlement	Insuffisances

16- Quels mécanismes pensez-vous qu'on peut mettre en place, dans une dynamique intercommunale, entre les communes de Matéri, Cobly et Tanguiéta pour prévenir de façon durable les conflits entre agriculteurs et éleveurs ?

**Questionnaire 2 : A l'endroit des chefs de ménages éleveurs résidents**

Date de l'enquête : .....

Enquêteur	
Nom et Prénoms	
Téléphone	

Enquêté	
Nom et Prénoms	
Téléphone	
Ethnie	
Sexe	
Commune	
Village	

- 1- Que faites-vous en plus de l'élevage que vous pratiquez dans votre localité?
  - a. Agriculteur
  - b. Eleveur transhumant
  - c. Commerçant
  - d. Autres  A préciser : .....
- 2- Etes-vous propriétaire terrien ?
  - a. Oui
  - b. Non
- 3- Quelle est la taille de votre ménage ?
  - a. 1-2
  - b. 2-5
  - c. 5-10
  - d. +10
- 4- A quelle période de l'année observe-t-on la transhumance ?
  - a. octobre - décembre :
  - b. janvier - mai :
  - c. mai - juillet :
  - d. Autres (à préciser) : .....
- 5- Quelles sont les raisons qui motivent le déplacement des animaux ?
  - a. Recherche de pâturage
  - b. Recherche de points d'eau
  - c. Recherche de sécurité
  - d. Elément de socialisation
  - e. Autres (à préciser) : .....
- 6- Quels sont les types de conflits que vous connaissez ?
  - a. Eleveurs Transhumants vs Agriculteurs
  - b. Eleveurs Transhumants vs Eleveurs résidents
  - c. Eleveurs résidents vs Agriculteurs
  - d. Eleveurs transhumants vs administration publique  
(Administration locale, forces de sécurité publique)
  - e. Autres (à préciser) .....

7- Quelles sont les causes des conflits entre éleveurs transhumants vs agriculteurs ?

- e. Occupation des couloirs de passage et des aires de repos
- f. Extension des champs sur les aires de pâtures
- g. Destruction des cultures et/ou des récoltes
- h. Autres (à préciser) .....

8- Quelles sont les causes des conflits entre éleveurs transhumants vs éleveurs résidents ?

- a. Concentration des troupeaux autour des points d'eau et des pâturages
- b. Pâturage nocturne entraînant des dégâts dans les champs
- c. Concurrence sur l'exploitation des rares ressources
- d. Surpâturage – pastorale conduisant à des déplacements obligatoires des éleveurs résidents
- e. Autres (à préciser).....

9- Quelles sont les causes des conflits entre éleveurs résidents vs Agriculteurs ?

- a. compétition accrue sur les terres de pâture et les points d'eau
- b. complicité des éleveurs résidents et les transhumants
- c. médiateurs représentant les transhumants lors de litiges résultant des dégâts causés aux cultures ou aux récoltes
- d. Autres (à préciser).....

10- Quelles sont les causes des conflits entre éleveurs transhumants vs administration publique (administration locale, forces de sécurité publique)

- a. tracasseries administratives, y compris raquettes et taxes sauvages
- b. non respect de la réglementation
- c. dégâts humains (viols de femmes, mort d'hommes, etc.)
- d. Incursions fréquentes des troupeaux dans le Parc National de la Pendjari
- e. Autres (à préciser).....

11- Quelles sont les différentes méthodes de règlement de conflits entre agriculteurs et éleveurs ?

- a. la négociation
- b. la médiation
- c. l'imposition d'amende
- d. l'arbitrage juridico-administratif
- e. Autres (à préciser).....

12- Quelles sont les différentes méthodes de règlement de conflits entre agriculteurs et éleveurs ?

- a. la négociation
- b. la médiation
- c. l'imposition d'amende
- d. l'arbitrage juridico-administratif
- e. Autres (à préciser).....

13- Quelles sont les méthodes de règlement de conflits entre agriculteurs et éleveurs qui présentent des insuffisances ?

- a. la négociation

- b. la médiation
- c. l'imposition d'amende
- d. l'arbitrage juridico-administratif
- e. Autres (à préciser).....



14- Quelles sont les insuffisances des différentes méthodes précédemment identifiées à la question 13 ?

Méthodes de règlement	Insuffisances

15- Quels mécanismes pensez-vous qu'on peut mettre en place, dans une dynamique intercommunale, entre les communes de Matéri, Cobly et Tanguiéta pour prévenir de façon durable les conflits entre agriculteurs et éleveurs ?

**Questionnaire 3 : A l'endroit des chefs de ménages éleveurs transhumants**

Date de l'enquête : .....

Enquêteur	
Nom et Prénoms	
Téléphone	

Enquêté	
Nom et Prénoms	
Téléphone	
Ethnie	
Sexe	
Commune	
Village	

1- Que faites-vous en plus de l'élevage transhumant que vous pratiquez?

- a. Agriculteur
- b. Eleveur résident
- c. Commerçant
- d. Autres  A préciser.....

2- Etes-vous propriétaire terrien ?

- a. Oui
- b. Non

3- Quelle est la taille de votre ménage ?

- a. 1-2
- b. 2-5
- c. 5-10
- d. +10

4- A quelle période de l'année observe-t-on la transhumance ?

- e. Octobre - Décembre
- a. Janvier - mai
- b. Mai - juillet
- c. Autres (à préciser) .....

5- Quelles sont les raisons qui motivent le déplacement des animaux ?

- a. Recherche de pâturage
- b. Recherche de points d'eau
- c. Recherche de sécurité
- d. Elément de socialisation
- e. Autres (à préciser) .....

6- Quels sont les types de conflits que vous connaissez ?

- a. Eleveurs Transhumants vs Agriculteurs
- b. Eleveurs Transhumants vs Eleveurs résidents
- c. Eleveurs résidents vs Agriculteurs
- d. Eleveurs transhumants vs administration publique (Administration locale, forces de sécurité publique)

- e. Autres (à préciser) .....
- 7- Quelles sont les causes des conflits entre éleveurs transhumants vs agriculteurs ?
- a. Occupation des couloirs de passage et des aires de repos
  - b. Extension des champs sur les aires de pâtures
  - c. Destruction des cultures et/ou des récoltes
  - d. Autres (à préciser) .....
- 8- Quelles sont les causes des conflits entre éleveurs transhumants vs éleveurs résidents ?
- a. Concentration des troupeaux autour des points d'eau et des pâturages
  - b. Pâturage nocturne entraînant des dégâts dans les champs
  - c. Concurrence sur l'exploitation des rares ressources
  - d. Surpâturage – pastorale conduisant à des déplacements obligatoires des éleveurs résidents
  - e. Autres (à préciser).....
- 9- Quelles sont les causes des conflits entre éleveurs résidents vs Agriculteurs ?
- a. compétition accrue sur les terres de pâture et les points d'eau
  - b. complicité des éleveurs résidents et les transhumants
  - c. médiateurs représentant lestranshumants lors de litiges résultant des dégâts causés aux cultures ou aux récoltes
  - d. Autres (à préciser).....
- 10- Quelles sont les causes des conflits entre éleveurs transhumants vs administration publique (administration locale, forces de sécurité publique)
- a. tracasseries administratives, y compris raquettes et taxes sauvages
  - b. non respect de la réglementation
  - c. dégâts humains (viols de femmes, mort d'hommes, etc.)
  - d. Incursions fréquentes des troupeaux dans le Parc National de la Pendjari
  - e. Autres (à préciser).....
- 11- Quelles sont les différentes méthodes de règlement de conflits entre agriculteurs et éleveurs ?
- a. la négociation
  - b. la médiation
  - c. l'imposition d'amende
  - d. l'arbitrage juridico-administratif
  - e. Autres (à préciser).....
- 12- Quelles sont les différentes méthodes de règlement de conflits entre agriculteurs et éleveurs ?
- a. la négociation
  - b. la médiation
  - c. l'imposition d'amende
  - d. l'arbitrage juridico-administratif
  - e. Autres (à préciser).....
- 13- Quelles sont les méthodes de règlement de conflits entre agriculteurs et éleveurs qui présentent des insuffisances ?

- a. la négociation
- b. la médiation
- c. l'imposition d'amende
- d. l'arbitrage juridico-administratif
- e. Autres (à préciser).....



14- Quelles sont les insuffisances des différentes méthodes précédemment identifiées à la question 13 ?

Méthodes de règlement	Insuffisances

15- Quels mécanismes pensez-vous qu'on peut mettre en place, dans une dynamique intercommunale, entre les communes de Matéri, Cobly et Tanguiéta pour prévenir de façon durable les conflits entre agriculteurs et éleveurs ?

## **Annexe 2 : Guides d'entretien**

### **Guide d'entretien 1 : A l' endroit des autorités locales**

(Élus locaux, personnel communal et personnes ressources)

#### **1- IDENTIFICATION**

Commune :

Arrondissement :

Village :

Nom et Prénoms :

Contact :

Poste occupé :

#### **2- AMENAGEMENT DU TERRITORE**

- Quels sont les documents de planification dont dispose la commune ou l'EDP en matière de gestion du territoire (peut-on disposer des versions hard ou soft de ceux-ci) ?
- Le processus d'élaboration de ces documents est-il participatif ?
- Quels types d'aménagement prévoient ces documents ?
- La population approuve-t-elle les aménagements qui sont prévus ?
- Dynamique actuelle de l'occupation spatiale ?
- Quelle est l'organisation sociale de gestion des terres ?
- Votre commune est-elle en intercommunalité ?
- Si oui, quelles sont les communes membres, la dénomination et les compétences qui sont transférées à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ?
- Sinon, quelles seront les probables communes membres, la dénomination et les probables compétences à transférées ?
- Quelles sont les difficultés rencontrées dans la gestion des terroirs ?
- Perspectives d'avenir ?

#### **3-RELATIONS AGRICULTEURS ELEVEURS**

- Quelles sont les types de conflits entre agriculteurs et éleveurs ?
- Quelles sont les causes de conflits entre agriculteurs et éleveurs ?
- Modes de règlement de ces conflits ?
- Conséquences socioéconomiques entre agriculteurs et éleveurs ?
- Comment entrevoir les relations entre agriculteurs et éleveurs ?
- Quels mécanismes pensez-vous qu'on peut mettre en place, dans une dynamique intercommunale, entre les communes de Matéri, Cobly et Tanguiéta pour prévenir de façon durable les conflits entre agriculteurs et éleveurs ?

Suggestions ?

## **Guide d'entretien 2 : A l'endroit des ONG**

### **1- IDENTIFICATION**

Nom de l'ONG :

Contact

Domaine d'intervention :

Projet mené dans la zone d'étude :

Nom et Prénoms :

Poste occupé :

### **2- AMENAGEMENT DU TERRITORE**

- Quel est l'apport de votre intervention en matière d'aménagement ?
- Votre approche d'intervention est-elle communale ou intercommunale ?
- Quelles communes couvre cette intervention ?
- Quel est l'impact de cette intervention ou tout au moins le (s) résultat(s) ?
- Quelles suggestions faites-vous en matière de gestion des terroirs au niveau communal et au niveau intercommunal ?

### **3- RELATIONS AGRICULTEURS ET ELEVEURS**

- Quelles sont les types de conflits entre agriculteurs et éleveurs ?
- Quelles sont les causes de conflits entre agriculteurs et éleveurs ?
- Modes de règlement de ces conflits ?
- Conséquences socioéconomiques entre agriculteurs et éleveurs ?
- Comment entrevoir les relations entre agriculteurs et éleveurs ?
- Quels mécanismes pensez-vous qu'on peut mettre en place, dans une dynamique intercommunale, entre les communes de Matéri, Cobly et Tanguiéta pour prévenir de façon durable les conflits entre agriculteurs et éleveurs ?

Suggestions ?

### **Guide d'entretien 3 : A l'endroit des services déconcentrés de l'Etat (SCDA et SCPEN)**

#### 1-IDENTIFICATION

Commune :

Service :

Nom et Prénoms :

Poste occupé :

#### 2- AMENAGEMENT DU TERRITORE

- Politique d'aménagement du territoire de l'Etat dans votre secteur ?
- Existence d'espace mis en défend par rapport aux activités humaines ? Lesquels ?
- Etes-vous impliqué dans l'élaboration des documents communaux ?
- Quelle est votre appréciation du contenu de ces documents ?
- Que savez-vous de l'intercommunalité ?

#### 3- RELATIONS AGRICULTEURS ET ELEVEURS

- Quelles sont les types de conflits entre agriculteurs et éleveurs ?
- Quelles sont les causes de ces conflits entre agriculteurs et éleveurs ?
- Modes de règlement de ces conflits ?
- Conséquences socioéconomiques des relations entre agriculteurs et éleveurs ?
- Comment entrevoir les relations entre agriculteurs et éleveurs ?
- Quels mécanismes pensez-vous qu'on peut mettre en place, dans une dynamique intercommunale, entre les communes de Matéri, Cobly et Tanguiéta pour prévenir de façon durable les conflits entre agriculteurs et éleveurs ?

Suggestions ?

## Table des matières

Sommaire :	2
Sigles et acronymes :	3
Dédicace :	5
Remerciements	6
Résumé	7
Abstract	8
INTRODUCTION	9
CHAPITRE I	11
CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE	11
1.1. Problématique de l'étude	11
1.1.1. Objectifs de recherche	13
1.1.2. Hypothèses de travail	14
1.2. Clarification des concepts	14
1.2.1. Intercommunalité	14
1.2.2. Conflits et gestion des conflits	16
1.3. Etat des connaissances	17
1.3.1. Etat des connaissances sur l'intercommunalité	17
1.3.2. Etat des connaissances sur la transhumance	20
1.3.3. Etat des connaissances sur les conflits entre agriculteurs et éleveurs en Afrique et au Bénin	26
1.4. Approche méthodologique de recherche	29
1.4.1. Outils et techniques de collecte des données	29
1.4.1.1. Recherche documentaire	29
1.4.1.2. Echantillonnage	31
1.4.2. Travaux de terrain	36
1.4.2.1. Observation directe	36
1.4.2.2. Enquêtes proprement dites	36
1.4.3. Traitement des données	36
CHAPITRE II	38
CADRE GEOGRAPHIQUE DE L'ETUDE	38
2.1. Présentation du milieu biophysique	38
2.1.1. Situation géographique de la zone d'étude	38
2.1.2. Caractéristiques biophysiques	40
2.1.2.1. Climat	40
2.1.2.2. Relief et hydrographie	41
2.1.2.3. Végétation	43
2.1.2.4. Sols	44
2.2. Déterminants humains et socio-économiques	51
2.2.1. Origines du peuplement et données démographiques	51
2.2.1.1. Origines du peuplement	51
2.2.1.2. Données démographiques	51
2.2.2. Activités économiques	53
2.2.2.1. Agriculture	53
2.2.2.2. Elevage	54
2.2.2.3. Chasse et pêche	56

CHAPITRE III .....	57
RESULTATS .....	57
3.1. Caractérisation des acteurs et mode de faire valoir des terres .....	57
3.1.1. Types d'acteurs .....	57
4. Selon le sexe et le groupe socio-culturel .....	57
3.1.2. Mode de faire valoir des terres .....	59
3.2. Causes de la transhumance, types et sources de conflits .....	59
3.2.1. Causes de la transhumance .....	59
3.2.2. Types de conflits .....	60
3.2.3. Sources des différents conflits.....	61
3.3. Modes de règlement des conflits et leurs insuffisances.....	66
CHAPITRE IV .....	70
DISCUSSION .....	70
4.1. Types et causes de transhumance .....	70
4.2. Types et sources de conflits.....	71
4.3. Mode de règlement des conflits et mécanisme de prévention durable des conflits dans un cadre intercommunal .....	72
CONCLUSION .....	75
Références bibliographiques .....	77
Liste des figures .....	84
Liste des photos.....	84
Liste des tableaux.....	84
Annexes.....	85
Table des matières.....	98